



## **PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 prévoit qu' «une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présentation synthétique se présente comme suit :

- I. Éléments de contexte**
- II. Les ressources en fonctionnement**
- III. Les taux d'imposition**
- IV. Les dépenses de fonctionnement**
- V. Impact financier de la crise sanitaire COVID19**
- VI. Les dépenses de personnel**
- VII. Les compétences, les charges transférées et les attributions de compensation**
- VIII. Le programme d'équipement et son financement**
- IX. Les caractéristiques de l'endettement**
- X. L'épargne brute et l'épargne nette**
- XI. Tableaux de synthèse des dépenses et des recettes**
- XII. Tableau de synthèse des résultats**
- XIII. Les principaux ratios**
- XIV. Conclusions**

## I – Elements de contexte

Le compte administratif 2021 matérialise les résultats de la troisième année d'existence de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole qui met en œuvre diverses compétences ayant un impact direct sur la vie de près de 276 000 habitants du territoire (l'eau potable et l'assainissement, la gestion des déchets, la gestion des transports publics, les services à la population, la gestion d'équipements publics, la voirie et l'éclairage public des 54 communes ...).

### La crise sanitaire

Pour la seconde année, la crise sanitaire aura impacté les comptes annuels 2021 de la Communauté Urbaine à hauteur de 5 à 7 M€ tous budgets confondus.

### Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement

Dans le détail, les comptes administratifs des 18 budgets de la Communauté Urbaine font apparaître en 2021 des recettes réelles de fonctionnement de 441 M€ (+3,24% par rapport à 2020) pour des dépenses réelles de fonctionnement de 360,8 M€ (+ 3,65%).

L'épargne brute 2021 de la Communauté urbaine ressort à 80,2 M€ en hausse de 1,39% par rapport à 2020.

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 97,84% du BP 2021 en légère hausse par rapport à 2020. Les charges réelles de fonctionnement du budget principal représente près de 52% des dépenses. Le budget des transports publics représente en volume le second budget le plus important de la Communauté Urbaine avec plus de 20% des charges de fonctionnement.

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement s'établit à 103,96% du budget primitif 2021. Les recettes réellement encaissées du budget principal et des budgets eau potable et assainissement, eu égard aux recettes attendues lors du vote du budget 2021 en décembre 2020, expliquent ce taux de réalisation (102,16% en 2020).

### Les dépenses et recettes réelles d'investissements

Les dépenses réelles d'investissement (y compris le remboursement du capital des emprunts) s'élèvent à 179,81 M€ (en hausse de 1,83% par rapport à 2020) tandis que les recettes d'investissement (subventions reçues, TVA ou FCTVA, emprunts nouveaux, remboursement des tiers ..) s'élèvent à 120,8 M€ (en hausse de près de 3,70%). L'épargne brute dégagée permet d'autofinancer une grande partie des dépenses d'investissement.

Le taux de réalisation de la section d'investissement ressort à 80,19% du BP 2021 en hausse par rapport à 2020 (76,75%). Les dépenses d'investissement du budget principal représente plus de 67% des dépenses. Les autres dépenses d'investissement sont portées principalement par les budgets eau potable, assainissement, transports publics, cycle des déchets et par le budget annexe parc d'activités nautiques de l'Escaut.

Le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement s'établit à 71,61% du budget primitif 2021. Les recettes réellement encaissées du budget principal et du budget cycle du déchets représentent à elles seules près de 86% des recettes réelles d'investissement dont (25,4 M€ d'emprunts nouveaux). Le taux de réalisation 2021 est en baisse par rapport à 2020 (76,75%).

En terme d'investissements, la Communauté Urbaine continue à moderniser ses outils de production (le Centre Technique communautaire pour 13,5 M€ à ouvert en juin 2021 , l'Hôtel de la communauté restructuré pour une meilleure maîtrise de ses consommations d'énergie et un meilleur accueil des agents et des citoyens, des travaux dans les maisons du territoire de Criquetot l'Esneval et de Saint Romain de Colbosc et le bâtiment administratif

CURIE désormais totalement dédié aux services communautaires pour un total de 4,9 M€), aura fortement mobilisé ses ressources pour les dépenses de voirie et d'éclairage public pour plus de 14 M€ et le plan vélo (6,45 M€) , pour le développement de l'enseignement supérieur (EMN, restructuration des espaces publics de la faculté site lebon-Frissard, cité numérique) pour 5,6 M€, l'aide à l'investissement des collectivités pour 2,4 M€, le rachat du centre d'entraînement du HAC pour 4,35 M€, l'aide à l'habitat et à la rénovation des bâtiments 3,2 M€, l'aide aux entreprises dont l'accompagnement des travaux pour l'arrivée de l'activité éolienne au Havre (2,22 M€), les travaux de la zone d'activités Jules Durand, sur parc nautique de l'Escaut (5,7 M€) et bien d'autres investissements dans différents domaines dont l'eau potable, l'assainissement, le cycle du déchet et les transports publics dont 105 K€ pour les premières études liées à la future ligne de tramway.

#### La situation financière de la Communauté Urbaine au 31 décembre 2021

L'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement) reste à un niveau satisfaisant. La situation financière de la communauté urbaine est bonne et son ratio de désendettement bas ce qui lui permettra dans les prochaines années de mettre en œuvre le plan pluriannuel d'investissements 2021 /2026 dont la troisième ligne de tramway en empruntant et en autofinancant une partie significative des dépenses et en maintenant et développant une qualité de services aux citoyens du territoire, en accompagnant les entreprises dont les recettes fiscales sont la principale ressource propre de la Communauté urbaine.

## II – Les ressources de la Communauté Urbaine en fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent au CA 2021 à 441 051 K€ hors opérations d'ordre et reprise de résultat des années antérieures. Cela représente :

- Une hausse de 3,24 % par rapport au compte administratif 2020 ;
- Un taux de réalisation de 103,96 % du budget primitif 2021 ;
- Un taux de réalisation de 99,62 % du montant prévu globalement au budget (BP + DM + BS) 2021.

Les opérations d'ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement, donc sans incidences sur la trésorerie (reprises sur provisions et reprises sur subventions reçues notamment).

La répartition des recettes de fonctionnement peut être constatée selon une ventilation par budget et par thématique.

### Répartition des recettes de fonctionnement par budget

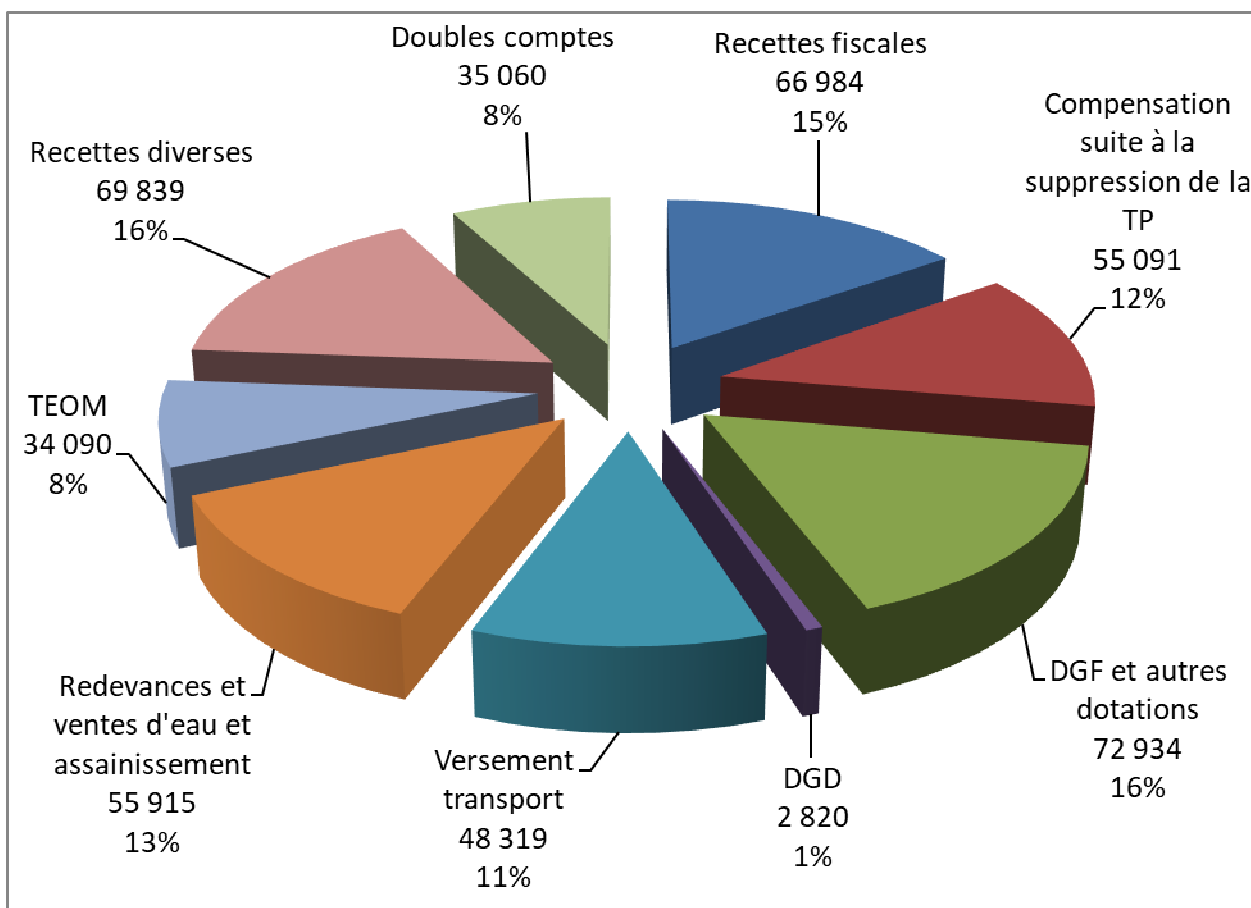
Libellé budget	CA 2020	BP 2021	Prévu global 2021	CA 2021	Variation CA20/CA21	Taux réal. 2021 / BP	Taux réal. 2021 / prévu global
Budget principal	224 236 600,66 €	215 057 604,00 €	222 671 950,21 €	223 510 196,09 €	-0,32%	103,93%	100,38%
Budget assainissement	33 138 589,31 €	32 343 521,00 €	36 090 047,24 €	34 763 538,03 €	4,90%	107,48%	96,32%
Budget eau potable	36 225 823,69 €	35 817 488,00 €	40 573 009,81 €	41 452 459,52 €	14,43%	115,73%	102,17%
Budget eau zone industrielle	6 321 614,40 €	5 940 005,00 €	6 067 046,60 €	6 238 875,74 €	-1,31%	105,03%	102,83%
Budget transports publics	80 107 668,78 €	86 448 368,00 €	89 896 851,88 €	88 768 115,60 €	10,81%	102,68%	98,74%
Budget collecte et recyclage	43 128 426,30 €	43 315 791,00 €	44 118 340,58 €	44 956 746,62 €	4,24%	103,79%	101,90%
Budget ZAE EcoNormandie	944 031,88 €	1 645 005,00 €	1 870 260,91 €	445 882,58 €	-52,77%	27,11%	23,84%
Budget château Gromesnil	13 850,27 €	129 011,00 €	129 011,00 €	16 662,67 €	20,31%	12,92%	12,92%
Budget ZAC des Courtines	0,00 €	0,00 €	0,00 €	264,96 €	NS	NS	NS
Budget ZAC des Jonquilles	0,00 €	5,00 €	2 031,77 €	0,00 €	NS	0,00%	0,00%
Budget parc d'activités nautiques Escaut	411 731,25 €	115 849,00 €	115 849,00 €	76 399,96 €	-81,44%	65,95%	65,95%
Budget immobilier tertiaire	493 876,10 €	180 648,00 €	226 178,94 €	193 106,78 €	-60,90%	106,90%	85,38%
Budget Jules Durand	1 322 045,62 €	2 740 005,00 €	283 755,64 €	112 396,64 €	-91,50%	4,10%	39,61%
Budget Epaville	528 150,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	NS	NS
Budget Ormerie	0,00 €	100 005,00 €	173 487,72 €	157 779,00 €	NS	157,77%	90,95%
Budget hôtel d'entreprises	78 046,79 €	48 005,00 €	63 506,00 €	41 694,08 €	-46,58%	86,85%	65,65%
Budget atelier locatif	86 908,68 €	68 755,00 €	68 755,00 €	61 574,69 €	-29,15%	89,56%	89,56%
Budget maison pluridisciplinaire	171 301,62 €	235 305,00 €	320 305,00 €	157 833,25 €	-7,86%	67,08%	49,28%
Budget opérations immobilières	17 107,46 €	68 000,00 €	69 655,00 €	97 658,82 €	470,86%	143,62%	140,20%
<b>Somme :</b>	<b>427 225 773,28 €</b>	<b>424 253 370,00 €</b>	<b>442 740 042,30 €</b>	<b>441 051 185,03 €</b>	<b>3,24%</b>	<b>103,96%</b>	<b>99,62%</b>

Taux de réalisation 2021/BP : montant réellement réalisé par rapport à celui voté au BP 2021

Taux de réalisation 2021/prévu global : montant réellement réalisé par rapport au BP 2021 et l'ensemble des décisions modificatives adoptées par le Conseil Communautaire.

A noter que le budget Epaville a été clôturé au 31/12/2020.

## Répartition des recettes de fonctionnement par thématique (en K€)



A / Les recettes de fonctionnement du **budget principal** (223 510 K€) sont constituées :

- Des recettes fiscales pour 66 984 K€ (voir détails : III Taux d'imposition) ;
- De compensations par l'Etat mise en place lors de la suppression de la taxe professionnelle en l'occurrence le FNGIR (fonds national de garantie individuel des ressources) et la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle pour 55 091 K€ ;
- De dotation globale de fonctionnement et autres dotations de compensation pour 72 934 K€ dont la TVA reversée depuis 2021 pour « compenser » la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 28 531 K€ et la dotation de compensation en lien aussi avec la réduction et suppression de la taxe professionnelle pour 21 013 M€.

A noter qu'en quelques années, la part des différentes dotations, compensations de l'Etat est désormais prépondérante dans les recettes de fonctionnement de la Communauté Urbaine. Au titre de 2021, ces recettes de l'Etat représente plus de 58% des recettes du budget principal.

Parmi ces dotations et autres compensations :

- D'attributions de compensation négatives pour 2 745 K€ ;
- De produits de la taxe de séjour collectée par les hébergeurs pour le compte de la Communauté Urbaine pour 1 399 K€ ;
- De produits de gestion des stocks et refacturation de produits stockés pour 4 198 K€ ; le budget principal achète des produits stockés et les refacture ensuite aux différents utilisateurs dont les budgets annexes ;
- De redevances versées par les délégataires (exemple : parking pour 1 517 K€), loyers (dont Stade Océane), recettes liées aux activités (crèches, complexes aquatiques, école de musique...), remboursement de convention de services partagés, subventions (personnel, PIG, PIA3) ;

- Le remboursement de l'ARS concernant les couts supportés par la Communauté Urbaine dans le cadre des vaccinodromes mis en place pour 1 784 K€ ;
- De frais d'administration générale pour 5 262 K€. Il s'agit d'un remboursement par les budgets annexes de certaines dépenses de fonctionnement imputées dans le budget principal (direction générale, directions supports comme l'informatique, les services juridiques, la direction des finances ...).

B / Les recettes de fonctionnement des **budgets eau potable, assainissement et eau zone industrielle** (82 455 K€) sont constituées :

- Des ventes et redevances d'eau et assainissement pour 55 915 K€ ;
- De primes d'épuration pour 800 K€ ;
- D'acomptes de mensualisation pour 7 280 K€. Une dépense pour le même montant est enregistrée comptablement ;
- De reprise de provisions suite aux impayés passés en créances irrécouvrables pour 1 582 K€ ;
- De la contribution versée par l'eau pluviale pour 3 830 K€.

Les recettes de fonctionnement de ces 3 budgets annexes sont en forte hausse par rapport à 2020 principalement sur le budget eau potable (+8,9%). 3 explications : une hausse des volumes d'eau vendus au sein des budgets eau potable et assainissement, un ajustement des rattachements 2020 et un remboursement de trop perçus de l'Agence de l'eau pour 2,4 M€ (trop perçu que la Communauté Urbaine pense erroné d'où un rattachement en dépense).

C / Les recettes de fonctionnement du **budget transports publics** (88 768 K€) sont constituées :

- Du versement transport payé par les entreprises de plus de 11 salariés pour 48 319 K€.
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget transport pour 21 200 K€ ;
- Des recettes usagers et versement LIA pour 11 661 K€ en hausse de plus de 8% par rapport à 2020 mais toujours à un niveau inférieur à 2019 d'environ 15% sur l'année. Les recettes réelles payées par les usagers représentent un peu plus de 13% des dépenses réelles de fonctionnement de ce budget (hors investissements).
- Du transport scolaire pour 2 629 K€ ;
- De la DGD (Dotation Globale de Décentralisation) pour 1 151 K€ ;
- Du forfait post stationnement pour 845 K€ ;
- De locations

D/ Les recettes de fonctionnement du **budget collecte et recyclage** (44 957 K€) sont constituées :

- De la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 34 090 K€ ; La TEOM est la recette principale du budget du cycle du déchet. La Communauté Urbaine a l'obligation d'harmoniser les taux de TEOM sur son territoire dans un délai contraint et en fonction des services rendus.
- De recettes d'Eco-Organismes pour 2 465 K€ ;
- De redevance spéciale (contribution due par les professionnels qui utilisent le service public de ramassage des déchets dédié aux usagers) pour 1 428 K€ ;
- De revente de matériaux pour 2 179 K€ ;
- De collecte pour 144 K€ ;
- Du reversement de fiscalité par le budget principal suite au transfert de la compétence traitement et collecte des déchets pour 4 491 K€

Pour information, vous trouverez, ci-dessous, les taux de TEOM appliqués en 2021.

Communes concernées	Taux 2021
Le Havre	12,50 %
Sainte-Adresse	8,36 %

Autres communes de l'ex CODAH	4,01 %
Communes de l'ex communauté de communes de Caux Estuaire	9,28 %
Criquetot l'Esneval	14,75 %
Etretat	17,00 %
Autres communes de l'ex communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval	14,25 %

E/ Les recettes de fonctionnement **des autres budgets annexes** (1 361 K€) sont constituées :

- De ventes de terrains sur la Zone de l'Ormerie et le parc EcoNormandie et la vente d'immeubles dans le cadre des opérations immobilières ;
- De subventions pour le parc EcoNormandie ;
- De loyers d'occupation des ateliers locatifs, de l'hôtel d'entreprises, du Havre Plateau et du château de Gromesnil
- De subventions d'équilibre versées par le budget principal sur les budgets Jules Durand, immobilier tertiaire, parc d'activités nautiques de l'Escaut

### III - Les taux d'imposition

Les taux d'imposition ont été fixés par la Communauté Urbaine par délibérations spécifiques lors du Conseil Communautaire du 19 décembre 2019. L'année 2021 est marquée par une stabilité et une déclinaison des décisions adoptées lors de la création de la Communauté Urbaine.

Pour rappel, la Communauté Urbaine ne lève pas de taxe foncière à la différence de nombreuses métropoles et communautés urbaines.

La Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole a adopté les taux ci-dessous :

- Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

La Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole a adopté un taux de 8,43 % de taxe d'habitation en 2019. L'Etat a décidé la suppression de cette taxe pour les résidences principales et de ne l'appliquer qu'aux résidences secondaires.

Plusieurs taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires subsistent en raison de la procédure de lissage votée par la Communauté Urbaine pour les années 2019 à 2022 et dont l'application a été suspendue en 2020 en raison de la réforme de la fiscalité locale. Cette harmonisation reprendra à compter de 2023.

Taux TH	2021
Communes ex CODAH	8,36%
Communes ex CAUX ESTUAIRE	8,11%
ANGERVILLE L'ORCHER	10,07%
ANGLESQUEVILLE L'ESNEVAL	10,09%
BEAUREPAIRE	10,00%
BENOUVILLE	10,09%
BORDEAUX SAINT CLAIR	10,00%
CRIQUETOT L'ESNEVAL	10,09%
CUVERVILLE	10,00%

ETRETAT	9,97%
FONGUEUSEMARE	10,09%
GONNEVILLE LA MALLET	10,08%
HERMEVILLE	10,19%
HEUQUEVILLE	10,17%
LE TILLEUL	10,04%
PIERREFIQUES	10,05%
POTERIE-CAP-D'ANTIFER	9,97%
SAINT MARTIN DU BEC	10,09%
SAINTE MARIE AU BOSC	10,03%
SAINT-JOUIN-BRUNEVAL	10,07%
TURRETOT	10,18%
VERGETOT	10,01%
VILLAINVILLE	10,02%

- Pour la Cotisation Foncière des Entreprises

Il est précisé qu'un lissage des écarts de taux de Cotisation Foncière des Entreprises est en cours pour converger vers un taux unique de 23,99% en 2030, soit la durée maximale de 12 ans de lissage.

<b>Taux CFE</b>	<b>2021</b>
Communes ex CODAH	25,34%
Communes ex CAUX ESTUAIRE	19,74%
Angerville-l'Orcher	21,08%
Anglesqueville-l'Esneval	23,66%
Beaurepaire	21,03%
Bénouville	24,38%
Bordeaux-Saint-Clair	23,66%
Criquetot-l'Esneval	21,26%
Cuverville	22,74%
Étretat	21,56%
Fongueusemare	21,85%
Gonneville-la-Mallet	23,22%
Hermeville	24,19%
Heuqueville	21,03%
La Poterie-Cap-d'Antifer	22,74%
Le Tilleul	24,44%
Pierrefiques	23,18%
Sainte-Marie-au-Bosc	21,29%
Saint-Jouin-Bruneval	22,94%
Saint-Martin-du-Bec	22,76%
Turretot	24,16%
Vergetot	21,03%
Villainville	19,99%



En dehors de Paris, le taux de la Communauté Urbaine est l'un des plus faibles des grandes collectivités locales dont le taux moyen en 2021 est de 29,93% (source Cabinet FSL).

- Pour les autres taxes

	2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0 %
Versement transport – ancien territoire de la CODAH	2 %
Versement transport – anciens territoires de Caux Estuaire et de la communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval du 1er juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2021	0,80 %
Versement transport – anciens territoires de Caux Estuaire et de la communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval du 1er juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2022	1,20 %

Pour information, ci-dessous, les coefficients multiplicateurs concernant la TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales) et applicables pour l'année 2021.

TASCOM coefficient multiplicateur – ancien territoire de la CODAH	1,20
TASCOM coefficient multiplicateur – anciens territoires de Caux Estuaire et de la communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval (lissage sur 4 ans pour converger vers un coefficient de 1,20 en 2023)	1,10

Les **recettes fiscales** pour 2021 représentent 66 984 K€ et se décomposent de la manière suivante :

- Cotisation Foncière des Entreprises pour 36 140 K€. En 2020, le montant de CFE était de 52 831 K€. En 2021, l'Etat dans le cadre de la baisse des impôts de production a réduit les produits de CFE en compensant les « pertes de recettes » pour les EPCI. La compensation 2021 a été de 17 051 K€. Le produit total (recettes CFE + compensation) atteint 53 191 K€ (soit une hausse de 0,68% par rapport à 2020).
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour 22 304 K€ contre 23 698 K€ en 2020 (soit une baisse 5,88% imputable principalement à la crise sanitaire de 2020 qui a fortement impacté la valeur ajoutée créée par les entreprises. La CVAE de 2020 est payée sur 2021 et le solde sur 2022) ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires principalement pour 1 273 K€ ;
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux pour 3 217 K€ contre 3 156 K€ en 2020 (+1,9%) ;
- Taxe sur les Surfaces Commerciales pour 3 894 K€ - quasiment le même montant qu'en 2020
- Taxe Foncière Non Batie pour 150 K€.

Les recettes fiscales sont principalement payées par les entreprises.

## IV - Les dépenses de fonctionnement

Les **dépenses de fonctionnement** réalisées en 2021 s'élèvent à 360 798 K€ hors opérations d'ordre et reprise de résultat des années antérieures. Cela représente :

- Une hausse de 3,65 % par rapport au compte administratif 2020 soit environ 12,6 M€ de dépenses en plus dont 1 257 K€ sur le budget principal, 1 187 K€ sur le budget assainissement, 3 128 K€ sur le budget des transports publics, 2 968 K€ sur le budget collecte et recyclage et 6 683 K€ sur le budget annexe Jules Durand.
- Un taux de réalisation de 97,84 % du budget primitif 2021 ;
- Un taux de réalisation de 88,34 % du montant prévu globalement au budget (BP + DM + BS) 2021

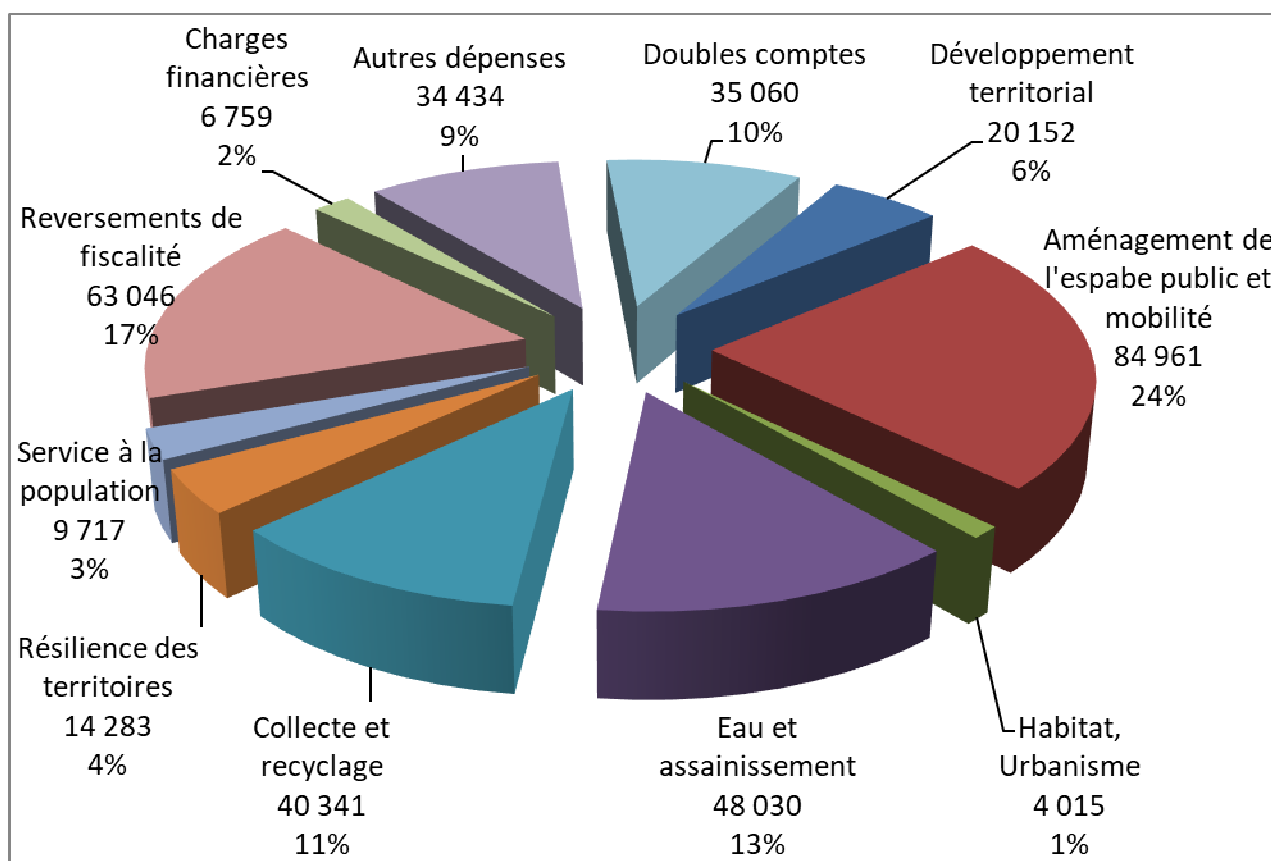
Les opérations d'ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement, donc sans incidences sur la trésorerie (provisions et amortissements notamment).

La répartition des dépenses de fonctionnement peut être constatée selon une ventilation par budget, par nature et par politique publique.

### Répartition des dépenses de fonctionnement par budget

Libellé budget	CA 2020	BP 2021	Prévu global 2021	CA 2021	Variation CA20/CA21	Taux réal. 2021 / BP	Taux réal. 2021 / prévu global
Budget principal	185 672 798,81 €	197 666 692,00 €	216 600 911,27 €	186 929 925,62 €	0,68%	94,57%	86,30%
Budget assainissement	19 619 867,46 €	19 817 992,00 €	25 102 258,24 €	20 806 942,07 €	6,05%	104,99%	82,89%
Budget eau potable	24 648 991,80 €	23 676 822,00 €	30 257 343,81 €	24 969 092,92 €	1,30%	105,46%	82,52%
Budget eau zone industrielle	4 566 585,15 €	4 449 322,00 €	4 902 383,60 €	4 020 596,97 €	-11,96%	90,36%	82,01%
Budget transports publics	70 533 597,44 €	74 207 031,00 €	77 734 129,82 €	73 661 315,43 €	4,43%	99,26%	94,76%
Budget collecte et recyclage	39 506 015,16 €	40 127 818,00 €	43 950 942,58 €	42 474 623,41 €	7,51%	105,85%	96,64%
Budget ZAE EcoNormandie	2 187 475,24 €	653 719,00 €	1 382 569,59 €	553 501,69 €	-74,70%	84,67%	40,03%
Budget château Gromesnil	40 049,40 €	114 258,00 €	121 529,00 €	83 350,05 €	108,12%	72,95%	68,58%
Budget ZAC des Courtines	81 916,67 €	147 000,00 €	148 520,75 €	0,33 €	-100,00%	0,00%	0,00%
Budget ZAC des Jonquilles	399,00 €	366 005,00 €	366 005,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%	0,00%
Budget parc d'activités nautiques Escaut	60 627,47 €	107 461,00 €	109 054,97 €	66 891,83 €	10,33%	62,25%	61,34%
Budget immobilier tertiaire	116 698,96 €	135 335,00 €	191 015,94 €	178 174,04 €	52,68%	131,65%	93,28%
Budget Jules Durand	94 620,97 €	6 744 691,00 €	6 995 624,00 €	6 777 160,28 €	NS	100,48%	96,88%
Budget Epaville	10 978,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	NS	NS
Budget Ormerie	581 679,77 €	5,00 €	15 487,72 €	0,28 €	-100,00%	5,60%	0,00%
Budget hôtel d'entreprises	10 622,91 €	28 302,00 €	40 548,00 €	21 339,79 €	100,88%	75,40%	52,63%
Budget atelier locatif	8 897,49 €	24 511,00 €	24 511,00 €	12 049,75 €	35,43%	49,16%	49,16%
Budget maison pluridisciplinaire	81 946,23 €	102 172,00 €	122 309,90 €	92 117,38 €	12,41%	90,16%	75,31%
Budget opérations immobilières	267 360,02 €	383 500,00 €	368 773,71 €	150 765,70 €	-43,61%	39,31%	40,88%
<b>Somme :</b>	<b>348 091 128,83 €</b>	<b>368 752 636,00 €</b>	<b>408 433 918,90 €</b>	<b>360 797 847,54 €</b>	<b>3,65%</b>	<b>97,84%</b>	<b>88,34%</b>

## Répartition des dépenses de fonctionnement par politique publique (en K€)



A/ Les dépenses de fonctionnement du **budget principal** se répartissent selon les 8 thématiques suivantes :

### Le Développement territorial

Il s'agit dans le cadre de cette politique des dépenses prévues pour :

- Le développement économique (2 387 K€)  
Il s'agit de diverses aides, des actions en faveur d'acteurs associatifs contribuant au développement du territoire tels que Le Havre Seine Développement, le Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine, l'Agence d'Urbanisme de la Région Havraise, Planet Finances ; des aides à l'immobilier d'entreprises et des aides au financement de congrès.
- Les parcs d'activités :  
Une partie des dépenses se trouve sur le budget principal (29 K€) Le Mesnil, Le Havre Plateau alors que d'autres dépenses se trouvent sur les budgets annexes des Zones Eco Normandie, Courtines, Jonquilles, Escaut, immobilier tertiaire, J Durand, Ormerie, hôtel d'entreprise, atelier locatif et du château de Gromesnil (7 664 K€). Ces dernières dépenses sont détaillées dans le point E.
- Le tourisme et le label Pays d'Art et d'Histoire (5 409 K€)  
Il s'agit des subventions à l'Office de Tourisme, au GIP un été au Havre, des dépenses liées à la SPL des Docks (gestionnaire du Carré des Docks et des Docks Océane), au Pôle Croisière et au label Pays d'Art et d'Histoire.
- L'attractivité (935 K€)  
Il s'agit de la politique de soutien aux opérations culturelles concourant à l'attractivité du territoire pour le public touristique extérieur.
- L'enseignement supérieur (1 762 K€)

Cela comprend les différentes subventions versées à des établissements supérieurs, ainsi que les allocations de recherches doctorales, le soutien au campus centre ville et le coût de fonctionnement de la cité numérique

- L'agriculture (194 K€)  
Il s'agit de l'animation du Plan Local pour l'Agriculture et la gestion d'un espace test agricole.
- Les espaces naturels (446 K€)  
Il s'agit des dépenses liées aux espaces verts et à la gestion du patrimoine principalement pour le Parc de Rouelles ainsi que des nœuds routiers.
- L'aménagement numérique du territoire (1 326 K€)  
Cela concerne les dépenses relatives au SIG (Système d'Information Géographique) pour 983 K€ ainsi qu'au fonctionnement du Très Haut Débit (343 K€).

### **L'aménagement de l'espace public et mobilité**

Il s'agit des dépenses de fonctionnement prévues pour :

- Les Transports publics dont les dépenses liées au coût de fonctionnement du tramway, des bus et transports scolaires (70 825 K€) : Le détail de ces dépenses se trouvent dans le point B.
- L'aéroport (619 K€)  
Il s'agit principalement de la contribution versée à l'exploitant de l'aéroport pour tenir compte des contraintes de service public qui lui sont imposées.
- Le plan vélo et les points d'arrêts (160 K€)  
Il s'agit principalement de frais de maintenance et des subventions versées notamment à l'association La Roue Libre.
- La Voirie pour les 54 communes (13 357 K€)  
Ces dépenses correspondent à la maintenance et au fonctionnement de l'éclairage public des voiries, au coût de fonctionnement de la Direction, à la maintenance de la voirie et des équipements électriques, réseaux et ouvrages.

### **L'habitat et l'urbanisme**

Il s'agit des dépenses de fonctionnement prévues pour :

- L'habitat (2 703 K€)  
Pour les dépenses liées aux actions réalisées dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (PLH), d'aides à la pierre, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, le Programme d'Insertion Logement (PIL) et l'amélioration de l'habitat.
- La politique de la Ville (511 K€) : Il s'agit de la participation de la communauté urbaine au fonctionnement du GIP contrat de ville de l'agglomération havraise.
- La plateforme de services aux communes (801 K€)  
Notamment pour l'aide aux communes dans l'instruction des actes d'urbanisme.

### **L'eau et l'assainissement**

Sur le budget principal, seules les dépenses d'eau pluviale sont concernées (2 160 K€). Il s'agit de l'entretien du réseau et des bassins, la prévention météo, la surveillance géotechnique.

Les autres dépenses sont réalisées dans les budgets annexes assainissement, eau potable et eau zone industrielle (45 870 K€). Le détail de ces dépenses figurent dans le point C.

### **La résilience des territoires**

Il s'agit des dépenses de fonctionnement prévues pour :

- Les risques majeurs (10 806 K€)  
Sont concernées les dépenses pour la gestion de l'alerte, l'évaluation des risques, l'information préventive et la cotisation au SDIS (Service Départemental des Incendies et Secours pour 10 511 K€).
- La santé (2 347 K€)  
On retrouve les dépenses liées au soutien de la filière santé, notamment la démographie médicale et les maisons de santé de Criquetot et de Saint-Romain-de-Colbosc.

Les dépenses de cette direction sont en fortes hausse entre 2020 et 2021 du fait des charges supportées pour le vaccinodrome dont Cela comprend également les remboursements de frais du

vaccinodrome au HAC/Océane Stadium pour 641 K€ au titre de 2021 et les salaires des personnes ayant travaillé au stade ou au vaccinodrome de Bléville pour près de 600 K€. Confer le point V dédié.

- L'hygiène et salubrité (684 K€)  
Il s'agit des dépenses de fonctionnement de la direction avec notamment le fonctionnement de la fourrière animale (195 K€).
- Le développement durable, gestion de l'air et du bruit (446 K€)  
Sont concernées notamment les dépenses pour le plan climat, la mise en place d'actions de développement durable et la participation au Parc Régional Naturel des Boucles de la Seine Normande.

### **Les services à la population**

Il s'agit des dépenses de fonctionnement prévues pour :

- Les équipements culturels et sportifs (8 682 K€)  
Cela comprend les dépenses pour l'école de musique, le soutien au cinéma en plein air, la fête du cirque, les différentes actions culturelles, ainsi que les dépenses de fonctionnement pour les centres aquatiques du Bain des docks, de Gd'O, de Belle Etoile, de l'Effet bleu et de l'Aquabowling, les gymnases de Saint Romain et de Criquetot l'Esneval et le Stade Océane et encore le soutien à la politique sportive communautaire.
- Petite enfance et école (928 K€)  
Il s'agit des dépenses de fonctionnement des crèches et garderies de Saint-Romain-de-colbosc et de Criquetot-L'Esneval, ainsi que du dispositif Ludisport.
- Maisons du territoire (107 K€)  
Cela comprend les frais de fonctionnement des maisons du territoire situées sur les communes de Saint-Romain-de-Colbosc et de Criquetot-L'Esneval.

### **Les reversements de fiscalité**

Cela correspond aux dépenses suivantes :

- Les Attributions de Compensations aux communes (AC pour 37 918 K€) :  
Ces attributions prennent en compte les transferts de charges décidés en 2021. Un focus est fait dans la partie VI de ce document.
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC pour 19 502 K€)  
Il s'agit de la dotation versée aux Communes membres de la Communauté Urbaine afin de les aider pour leur fonctionnement. La DSC versée par la Communauté Urbaine aux communes est à un niveau élevé par rapport aux autres EPCI ;
- Le Fonds National de Péréquation des ressources Inter Communales (FPIC pour 3 830 K€)  
Il s'agit d'un mécanisme national destiné à réduire les inégalités de richesse des EPCI et communes, indépendamment de leurs choix de gestion. Le FPIC consiste à prélever une part des recettes fiscales des collectivités disposant des ressources les plus importantes pour les reverser aux collectivités moins favorisées. Ce prélèvement est effectué par l'Etat.
- La Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP pour 1 777 K€)  
Il s'agit d'un prélèvement de l'Etat.  
Ce prélèvement a été institué en 2014 pour faire participer les collectivités (communes, EPCI, départements, régions) à l'effort national de redressement des comptes publics nationaux. Entre 2014 et 2017, la contribution au redressement des finances publiques (CRPF) a conduit à une réduction des concours financiers aux collectivités, via une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, à hauteur de 9,2 Md€. Le montant de CRFP est figé depuis 2018 et une nouvelle approche a conduit à la mise en place de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités (contrats de Cahors) pour réguler la dépense locale tout en garantissant la prévisibilité et la stabilité des dotations. Ces contrats ont été suspendus en 2020 lors de la crise sanitaire.
- Les autres reversements de fiscalité (pour 19 K€) :  
Il s'agit de dégrèvement de TASCOM.

## Les autres dépenses

Les autres dépenses ventilées par compétences concernent principalement :

- Les dépenses des services transversaux (28 132 K€). Il s'agit principalement des frais de fonctionnement du parc auto pour 4 908 K€, du fonctionnement du service informatique pour 4 515 K€, de la gestion des stocks pour 4 153 K€, de la maintenance et de l'entretien des bâtiments pour 3 955 K€, des frais de fonctionnement des bureaux et conseils communautaires pour 1 296 K€. Mais sont également concernés les services juridiques, financiers, de ressources humaines, de la direction générale...

Les conventions de services partagées (6 302 K€) – services des communes intervenant pour le compte de la Communauté Urbaine et dont les coûts lui sont répercutés. La hausse importante entre 2020 et 2021 s'explique principalement par les remboursements du personnel de la Ville du Havre mis à la disposition de la Communauté Urbaine et de l'ARS dans le cadre du vaccinodrome du Stade Océane pour 448 K€ - cette somme a été remboursée intégralement à la Communauté urbaine par l'ARS.

La ville du Havre concentre la plus grande partie des dépenses liées aux conventions de services partagés avec une convention de 4 528 K€ en dépenses et 174 K€ en recettes.

Les principaux postes de dépenses sont l'entretien du parc de Rouelles par la direction des espaces verts (775 K€), la propreté et les interventions urbaines (768 K€), les dépenses engagées par la Ville du Havre dans le cadre du fonctionnement du Vaccinodrome du Stade Océane (457 K€) - remboursés intégralement par l'ARS directement à la Communauté Urbaine) la direction de la communication (348 K€), le cabinet du Maire/Président (252 K€) ou la sécurité municipale (270 K€). Il est à noter que l'enlèvement des encombrants, compétence de la Communauté Urbaine, est réalisé par la Ville du Havre. La mission propreté et interventions urbaines est donc revalorisée à hauteur du transfert de charges établi lors de la CLECT du 24 septembre 2021.

Les recettes pour leur part sont essentiellement des remboursements de moyens humains de la Communauté Urbaine mis à disposition de la Ville du Havre pour les élections, le développement du service Hariane pro ou au sein du service énergie.

Pour ce qui concerne les autres communes, la gestion de l'équipement aquatique Gd'O par la ville de Gonfreville l'Orcher est de loin la prestation la plus importante (1 120 K€). La gestion des ZAE des parcs de l'Estuaire (102 K€) et des Courtines (35K€) restent des postes conséquents.

B/ Les dépenses de fonctionnement (hors FAG dans les doubles comptes et frais financiers liés aux emprunts) à hauteur de 70 825 K€ du **budget transports** contre 67 587 K€ en 2020 et concernent :

- Les dépenses pour la ligne TER du Lézarde Express Régional avec principalement la contribution versée à la SNCF pour 1 836 K€ ;
- Les dépenses pour Mobi'fil et autres dépenses au titre du contrat de délégation de service public avec principalement la compensation au délégataire pour l'exploitation du réseau LIA (bus et tramway) pour 61 319 K€ contre 59 114 K€ en 2020 ;
- Les transports scolaires pour 3 214 K€ ;
- Les dépenses liées à la fin de la première ligne du tramway dans le cadre des protocoles transactionnels et à la construction de la nouvelle ligne du tramway pour 2 539 K€ ;
- Le remboursement de versement transport pour 536 K€ ;
- Les frais de fonctionnement de la direction pour 990 K€ y compris le personnel de la mission tramway.

C/ Les dépenses de fonctionnement (hors FAG dans les doubles comptes et frais financiers liés aux emprunts) à hauteur de 45 870 K€ des **budgets eau potable, assainissement et eau zone industrielle** contre 44 939 K€ en 2020 (soit une hausse de 2,07%) concernent :

- L'assainissement (18 712 K€) à travers l'entretien des réseaux et des pompes et l'exploitation des STEP.

- L'eau potable (23 333 K€) à travers l'achat d'eau, l'entretien des réseaux et des espaces verts et l'achat de données de la télé-relève.
- L'eau zone industrielle (3 825 K€) à travers l'achat d'eau potable et industrielle et l'entretien du réseau.

D/ Les dépenses de fonctionnement (hors FAG dans les doubles comptes et frais financiers liés aux emprunts) à hauteur de 40 321 K€ du **budget collecte et recyclage** contre 37 725 K€ en 2020 (soit une hausse de 6,88%) et concernent :

- La contribution au SEVEDE et au SMITVAD dans le cadre du traitement des déchets, notamment l'incinération.
- Les dépenses liées à la gestion du tri, des centres de recyclage et du ramassage des déchets.

Les coûts de collecte, de traitement et de valorisation des déchets connaissent une forte croissance en 2021. Ces dépenses vont continuer à croître dans les prochaines années à travers une hausse des coûts des prestations de services, des fluides, une hausse attendue du coût de traitement des déchets par le SEVEDE et une hausse continue de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) dont le coût à la tonne va passer de 3 € à 15 € en 2025.

La totalité des charges réelles de fonctionnement s'élève à 42 474 K€ (contre 39 506 K€ en 2020) tandis que les recettes réelles de fonctionnement, qui ont augmenté également mais dans des proportions moindres, atteignent 44 956 K€. L'épargne brute de ce budget ressort à 2 482 K€ contre 3 622 K€ en 2020.

Les dépenses d'ordre (amortissements moins les reprises sur subventions reçues) s'élevant en 2021 à 3 235 K€ le budget de fonctionnement dégage pour la première fois une perte de 753 K€.

E/ Les dépenses de fonctionnement à hauteur de 7 664 K€ **des budgets annexes des Zones : Eco Normandie, Courtines, Jonquilles, Escaut, immobilier tertiaire, J.Durand, Ormerie, hôtel d'entreprise, atelier locatif et du château de Gromesnil**

Il s'agit principalement des dépenses liées à la construction ou acquisition des zones d'activités suivantes :

- Zone Eco Normandie (525 K€) ;
- Parc d'activité Jules Durand (6 777 K€) correspondant principalement à l'achat des terrains pour aménager cette zone d'activités ;
- Parc d'activités nautiques de l'Escaut (67 K€).

Mais il s'agit également des dépenses liées au fonctionnement et entretien des budgets suivants :

- Château de Gromesnil (83 K€) ;
- Ensemble immobilier tertiaire avec l'ensemble immobilier du pressoir ainsi que du Havre plateau (178 K€) ;
- Hôtel d'entreprise du parc econormandie (21 K€) ;
- Atelier locatif (12 K€).

F/ Sur l'ensemble des budgets, il est à noter les autres postes de dépenses suivantes :

#### **Les charges financières**

Elles correspondent au montant des intérêts dûs et frais assimilés pour les emprunts souscrits et les emprunts transférés à la Communauté Urbaine suite à la création de la communauté urbaine (6 759 K€).

#### **Les doubles comptes**

Il s'agit des flux inter-budget suivants :

- Subvention d'équilibre du budget principal au budget transports : 21 200 K€ ;
- Reversement au budget Collecte et Recyclage suite au transfert de la compétence collecte : 4 491 K€
- Contribution à l'eau pluviale : 3 830 K€ ;
- Frais d'administration générale : 5 335 K€ ;

- Subvention du budget principal aux budgets annexes Jules Durand, immobilier tertiaire et parc d'activités nautiques de l'Escaut : 204 K€

### **Les opérations d'ordre**

Les opérations d'ordre : les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes.

Les dépenses d'ordre en fonctionnement ont pour contrepartie une recette d'ordre en investissement et vice et versa. Ces dépenses et recettes sont obligatoires.

Les principales opérations d'ordre pour les dépenses de fonctionnement sont : les dotations aux amortissements, les provisions, les étalements de charge, les cessions.

Elles représentent 52 033 K€ en 2021.

Les principales opérations d'ordre pour les recettes de fonctionnement sont : les reprises sur subvention, les acquisitions de stocks (dans le cadre des ZAC).

Elles représentent 16 052 K€ en 2021.

L'épargne brute est calculée avant les opérations d'ordre qui doivent être couvertes par cette dernière.

## **V – IMPACT FINANCIER DE LA CRISE SANITAIRE COVID19**

Comme en 2020 mais pour des proportions moindres mais restant importantes, la crise sanitaire aura engendré des charges supplémentaires, une baisse de certaines recettes de fonctionnement dont les recettes fiscales et quelques dépenses en investissement.

Si les dépenses supplémentaires sont assez aisées à identifier, la baisse des recettes d'exploitation et fiscales par rapport à ce qu'elles auraient dû être en « temps normal » reste plus complexe à quantifier précisément.

Sur 2021, le cout net de la crise sanitaire est estimée en 5 et 7 M€ en fonctionnement.

### Impacts sur le budget principal

- Pertes de recettes de fonctionnement : il n'est pas simple de déterminer le niveau de recettes que la communauté Urbaine aurait encaissée sans la COVID 19. Il est néanmoins évident que les recettes des piscines, de la crèche ont baissé à hauteur de 300 à 400 K€ par rapport à avant le crise sanitaire.
- Pertes de recettes fiscales : nonobstant la même remarque qu'au paragraphe précédent, les recettes fiscales de la Communauté Urbaine ont été impactées par la COVID 19. La CFE avec au moins de 365 K€ de produits en moins suite à l'adoption par la CU d'une baisse de CFE ciblée sur certains secteurs d'activité. La CVAE (de 25M€ en 2019) dont le produit a été de 22,3 M€ en 2021 (et les impacts seront sur 2021 et 2022). Concernant la CVAE, la baisse de recette se situe entre 1,4 M€ (comparaison 2021 par rapport à 2020) et 2,7 M€ (si l'on prend comme référence le produit de 2019).
- Hausses des dépenses de fonctionnement à hauteur d'environ 150 à 200 K€ pour couvrir principalement les achats de protection et de masques pour les agents de la CU, des charges de personnel supplémentaire, une aide de 468 K€ à l'office de tourisme communautaire, des indemnisations pour les exploitants de service public d'environ 520 K€.
- Hausse des dépenses d'investissement directes : 250 K€ (principalement de l'achat de matériel dont du matériel informatique ..).



## Impacts sur le budget des transports publics

Ce budget a été largement impacté par la crise sanitaire à travers une baisse importante des recettes des usagers (baisse de la fréquentation des bus et du tramway). En 2019, les recettes usagers représentaient près de 14 M€. EN 2021, en dépit d'une reprise marquée par rapport à 2020, les recettes usagers s'élèvent à près 11,7 M€ soit une baisse de 2,3 M€ entre 2019 et 2021 sans même évoquer la hausse de fréquentation qui était attendue chaque année.

## Impacts sur les autres budgets

- Budget assainissement : 200 K€ de dépenses supplémentaires liés à la variation des prix

## Les centres de vaccination sur 2021 (Stade Océane et centre de Bléville)

Afin de lutter contre le COVID 19, l'ARS (Agence Régionale de Santé) et la Communauté Urbaine ont mis en place un centre de vaccination. D'abord au Stade Océane du 6 avril au 20 octobre 2021, puis à Bléville à partir du 25 octobre 2021.

Des moyens substantiels ont été mis en place pour assurer le maximum de vaccination, la partie médicale (médecin, infirmière, vaccins) ne relevant pas de la convention ARS/Communauté Urbaine.

Les moyens engagés par la Communauté Urbaine (en dehors de ses services supports qui ont œuvré à titre gracieux durant cette période et du HAC qui a mis gratuitement le stade à la disposition de l'ARS) ont atteint plus de 2 100 K€ (dont une grande partie de rémunérations des personnels qui sont intervenus sur ce dispositif et une autre partie sur les charges de fonctionnement – gardiennage, repas des personnels, nettoyage, consommables ).

L'ARS a remboursé la Communauté Urbaine en décembre 2021 pour un montant de 1 784 K€.

Le HAC a pris à sa charge quelques dépenses, LIA également à hauteur de 56 K€. Le solde a été pris en charge par la Communauté Urbaine soit environ 260 K€ correspondant à une indemnisation du HAC (Océane Stadium) pour la fermeture de leur hotel sur la période d'ouverture du centre au Stade Océane et à la prise en charge des bus mis gratuitement à la disposition de personnes voulant se faire vacciner pour accéder au stade.

## **VI - Les dépenses de personnel**

La masse salariale représente, au CA 2021, 19,10 % des dépenses réelles de fonctionnement globales (or doubles comptes), soit un montant de 62 212 K€ répartie entre les charges de personnel 57 972 K€ et les conventions de services partagés 4 240 K€.

Cela représente une hausse d'environ 3,97 % par rapport à l'année 2020.

Hausse de 2.19% par rapport à l'année 2020 une fois retraité l'impact du personnel pour le vaccinodrome en 2021 (cout non identifié et retraité pour 2020).

A noter que 2021 a été encore particulièrement marquée par la crise sanitaire justifiant une part importante de la hausse des effectifs :

Ainsi la prise en charge des centres de vaccination du stade Océane et Bléville impacte la masse salariale à hauteur de 1 079 K€. Ce montant a été cependant remboursé à due concurrence par l'ARS en décembre 2021.

A cela s'ajoute les dépenses liées aux personnels remplaçant les agents en Autorisations Spéciales d'Absence accordées du fait de leur vulnérabilité sur la quasi-totalité de l'année. Ces dépenses plus importantes du fait de la mise en œuvre de la prime de précarité ont cependant été modérées par la politique incitative de la Communauté

Urbaine en matière d'insertion mis en place fin 2020. Elles ont représenté un surcoût d'environ 150 K€ compensé quasi en totalité par les recettes d'insertion.

Par ailleurs, les créations de poste autorisées fin 2020 dans le cadre de la consolidation des effectifs post fusion ou de l'accompagnement des projets de la Communauté Urbaine, les effets report de certains transferts (Piscine Belle Etoile) et l'intégration de la crèche les Ribambelles induisent une hausse de la masse salariale d'environ 1,2 M€. A rappeler là encore que près de 500 K€ de transfert de charges (piscine / crèche) ou de subventions (smart port city, plateforme de la rénovation...) ont permis de compenser cette masse salariale supplémentaire.

S'ajoute également, la prise en charge des contrats de projets conclus dans l'année. Ces projets s'intègrent dans des dispositifs subventionnés ou des appels à projet dont les financements sont à minima de 50% : ils concernent la rénovation de l'habitat, le projet petite ville de demain, le conseiller numérique, l'élaboration du PAPI, les projets smart port city porté en propre par la CU...

Ils ont représenté en 2021 une masse salariale d'environ 200 K€ qui se cumule avec les premiers recrutements liés aux projets tramway à hauteur de 160 K€ pour cette première année.

A noter quelques éléments structurels en 2021 que l'on peut citer : dernière année de PPCR, GVT d'environ 1%, hausse du SMIC en octobre, mise en œuvre de la prime de précarité, établissement de 4 conventions de ruptures conventionnelles... Ces éléments particuliers ont été quasiment compensés par l'effet des vacances de poste et du Noria induit.

## **VII - Les compétences, les charges transférées et les Attributions de compensation (AC)**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est tenue le 24 septembre 2021. L'ensemble des rapports présentés ont été adoptés.

La commission s'est penchée sur l'évaluation des charges relatives :

- A la dissolution du SIGDCI (syndicat informatique – la commune concernée étant la Ville du Havre) ;
- Aux taxes foncières liées au transfert de l'activité des parcs en ouvrage à la Communauté Urbaine - la commune concernée étant la Ville du Havre ;
- Aux charges relatives au transfert du parking Simone Veil de la ville du Havre à la communauté Urbaine ;
- Au reversement à la commune de Saint Vigor d'Ymonville d'un transfert de charges de voirie restituée ;
- A l'ajustement des transferts de charges de la voirie de la ville du Havre à la communauté Urbaine ;
- A la suppression de la taxe d'habitation par l'Etat et à la surcompensation fiscale qui en a résulté pour les communes de l'ex communauté de communes de Criquetot l'Esneval ;
- Au transfert de l'activité de récupération des encombrants à domicile de la ville du Havre vers la Communauté Urbaine.

Le montant transféré net des communes vers la Communauté Urbaine s'est élevé à 2 626 967 €.

Le dossier d'impact de la réforme de la taxe d'habitation a également été étudié par la commission.

L'attribution de compensation (AC) est le principal flux financier entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à cette catégorie d'intercommunalité.

Le montant des AC (attribution de compensation) positives s'élève au compte administratif 2021 à 33 918 155,36 € et concerne 21 communes.

Le montant des AC (attribution de compensation) négatives, au compte administratif 2021, s'élève :

- En fonctionnement, à 2 745 439,17 € et concerne 33 communes
- En investissement, à 1 880 295,00 € et concerne 14 communes.

## VIII – Le programme d'équipement et son financement

### Les dépenses en investissement

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent, au Compte Administratif 2021, à 179 810 K€ hors opérations d'ordre et reprise de résultat des années antérieures. Cela représente :

- Une hausse de 1,83 % par rapport au compte administratif 2020 ;
- Un taux de réalisation de 80,19 % du budget primitif 2021 ;
- Un taux de réalisation de 67,04 % du montant prévu globalement au budget (BP + DM + BS) 2021

Les opérations d'ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement, donc sans incidences sur la trésorerie (reprises sur provisions et autres reprises sur des subventions reçues notamment).

La répartition des dépenses de la section d'investissement peut se faire par budget :

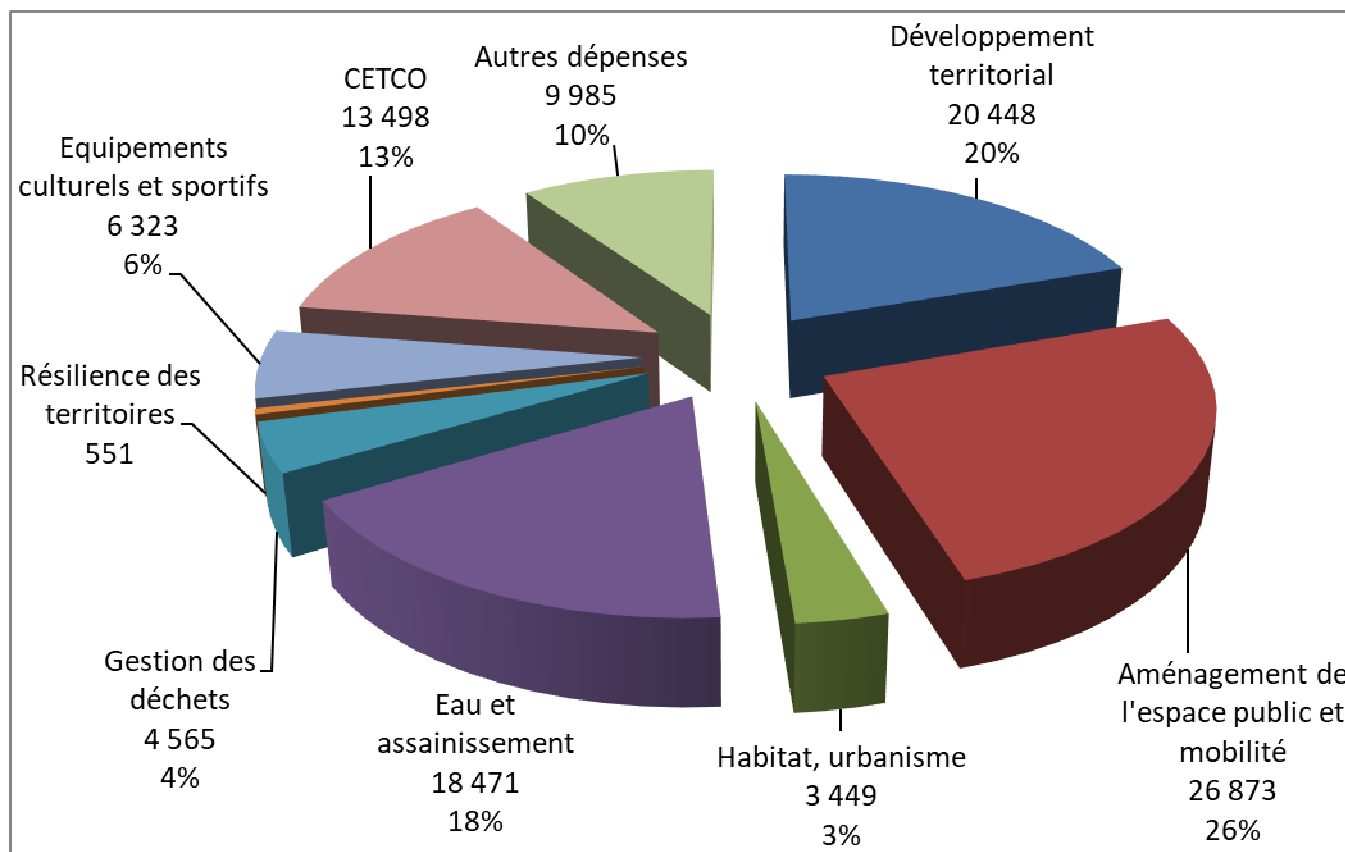
Libellé budget	CA 2020	BP 2021	Prévu global 2021	Emis 2021	RAR 2021	TOTAL CA 2021	Variation CA20/CA21	Taux réal. 2021 / BP	Taux réal. 2021 / prévu global
Budget principal	109 272 733,85 €	151 869 989,00 €	177 158 547,69 €	116 652 686,86 €	4 220 620,84 €	120 873 307,70 €	10,62%	79,59%	68,23%
Budget assainissement	14 020 602,48 €	18 953 187,00 €	21 707 279,07 €	17 190 235,53 €	18 416,00 €	17 208 651,53 €	22,74%	90,80%	79,28%
Budget eau potable	12 620 912,66 €	14 991 835,00 €	16 579 154,22 €	11 397 221,31 €	25 092,40 €	11 422 313,71 €	-9,50%	76,19%	68,90%
Budget eau zone industrielle	952 705,81 €	1 563 683,00 €	1 690 569,79 €	728 558,43 €	0,00 €	728 558,43 €	-23,53%	46,59%	43,10%
Budget transports publics	15 512 096,60 €	12 321 410,00 €	16 936 870,91 €	10 422 660,00 €	144 068,65 €	10 566 728,65 €	-31,88%	85,76%	62,39%
Budget collecte et recyclage	14 628 859,70 €	16 111 987,00 €	18 198 023,68 €	11 128 008,75 €	8 718,54 €	11 136 727,29 €	-23,87%	69,12%	61,20%
Budget ZAE EcoNormandie	226 584,44 €	991 286,00 €	1 179 330,91 €	304 312,75 €	0,00 €	304 312,75 €	34,30%	30,70%	25,80%
Budget château Gromesnil	36 156,78 €	25 084,00 €	346 943,53 €	87 729,23 €	17 059,31 €	104 788,54 €	189,82%	417,75%	30,20%
Budget ZAC des Courtines	0,00 €	0,00 €	407 778,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	NS	0,00%
Budget ZAC des Jonquilles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	NS	NS
Budget parc d'activités nautiques Escaut	6 684 297,72 €	6 999 000,00 €	11 511 179,72 €	4 833 165,20 €	897 833,35 €	5 730 998,55 €	-14,26%	81,88%	49,79%
Budget immobilier tertiaire	117 223,24 €	55 313,00 €	1 662 006,43 €	1 318 923,81 €	0,00 €	1 318 923,81 €	NS	NS	79,36%
Budget Jules Durand	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	NS	0,00%
Budget Epaville	1 300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	NS	NS
Budget Ormerie		100 000,00 €	158 320,23 €	158 000,00 €	0,00 €	158 000,00 €	NS	158,00%	99,80%
Budget hôtel d'entreprises	268 162,50 €	35 000,00 €	37 625,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%	0,00%
Budget atelier locatif	21 225,81 €	70 234,00 €	260 072,57 €	31 037,12 €	0,00 €	31 037,12 €	46,22%	44,19%	11,93%
Budget maison puridisciplinaire	923 074,49 €	143 133,00 €	371 473,63 €	215 588,09 €	9 846,93 €	225 435,02 €	-75,58%	157,50%	60,69%
Budget opérations immobilières	0,00 €	0,00 €	1 279,62 €	460,00 €	0,00 €	460,00 €	NS	NS	35,95%
<b>Somme :</b>	<b>176 584 636,08 €</b>	<b>224 231 141,00 €</b>	<b>268 207 455,33 €</b>	<b>174 468 587,08 €</b>	<b>5 341 656,02 €</b>	<b>179 810 243,10 €</b>	<b>1,83%</b>	<b>80,19%</b>	<b>67,04%</b>

A noter que le budget Epaville a été clôturé au 31/12/2020.

Les dépenses de la section d'investissement, qui s'élèvent à 179 810 K€, correspondent aux dépenses suivantes :

- Programme d'équipements réalisés : 104 164 K€
- Programme d'équipement restant à réaliser : 5 161 K€
- Remboursement de la dette : 24 316 K€
- Remboursement de la dette restant à réaliser : 54 K€
- Doubles comptes : 41 591 K€
- Dépenses diverses réalisées : 4 398 K€
- Autres dépenses restant à réaliser : 126 K€

Le programme d'équipements réalisés (104 164 K€) est réparti comme suit (en K€) :



A/ Les principales dépenses **d'équipement réalisées du budget principal** pour 2021 s'élèvent à 61 830 K€ et concernent notamment :

- La construction du centre technique communautaire pour 2 567 K€. Pour information, le coût global du CETCO en 2021 s'élève à 13 498 K€ tous budgets confondus ;
- Les travaux de voirie (aménagement de ville, accessibilité...) et d'éclairage public sur les 54 communes pour 20 105 K€ ;
- Les travaux de construction pour l'EM Normandie, l'aménagement du site Lebon-Frissard, et la cité numérique pour 5 609 K€ ;
- Les aides à la pierre pour 3 251 K€ (Subventions, amélioration de l'habitat et Plan de Prévention des Risques Technologiques Habitat);
- Les travaux de construction de bassin d'eau pluviale, de restauration des cours d'eau et de renouvellement des réseaux d'eau pluviale pour 3 169 K€ dont la réalisation des travaux RD 52 (ouvrages et réseaux) pour 740 K€, la déviation du Saint Laurent à Gournay pour 268 K€, la réalisation du barrage des Hellandes à Manéglise pour 104 K€, la réhabilitation du bassin fond de Fécamp à Hermeville pour 85 K€ ;
- La subvention à HAROPA dans le cadre de l'arrivée de la filière éolienne pour 2 225 K€ ;
- Les aides versées aux communes pour 2 432 K€ (dont fonds de concours sportif) ;
- Les divers investissements sur les équipements culturels et sportifs pour 5 914 K€ dont l'acquisition du centre d'entraînement du HAC football pour 4 356 K€ , les premières dépenses de la construction du Gymnase à Saint Romain de Colbosc pour 139 K€ et les travaux de maintenance et de rénovation des complexes aquatiques pour 980 K€ ;
- Les travaux de maintenance et de rénovation (y compris rénovation énergétique) des autres bâtiments de la communauté urbaine (hôtel de la communauté, maisons du territoire, bâtiment Irène Joliot Curie pour 4 867 K€) ;
- Les aides versées aux entreprises , l'aménagement des zones d'activités et de l'aéroport, le très haut débit sur Gonfreville l'Orcher pour 5 733 K€;
- Les divers aménagements et travaux en lien avec le tourisme pour 554 K€ (pôle croisière pour 301 K€)

B / Les principales dépenses **d'équipement réalisées du budget transports publics** pour 2021 s'élèvent à 5 480 K€ et concernent notamment :

- Le protocole transactionnel EIFFAGE suite à la construction de la première ligne de tramway pour 3 760 K€ ;
- Les premières études dans le cadre de la construction de la nouvelle ligne de tramway pour 105 K€ ;
- Des travaux sur le funiculaire pour 680 K€ ;
- Divers investissements dans le cadre du contrat de DSP avec Transdev dont l'acquisition de vélos (243 K€), l'évolution de la billettique du réseau (449 K€), le système SAEIV système d'aide à l'exploitation et l'information des voyageurs (44 K€).

C/ Les principales dépenses **d'équipement réalisées des budgets eau potable, assainissement et eau zone industrielle** pour 2021 s'élèvent à 20 843 K€ et concernent notamment :

- L'assainissement pour 11 617 K€ à travers principalement le programme de restructuration et de réhabilitation des réseaux (4 117 K€) et les travaux sur la station d'épuration et les postes de relèvement (3 823 K€) et la construction du CETCO (2 726 K€) ;
- L'eau potable pour 8 878 K€ à travers principalement la poursuite des travaux de renouvellement, déplacements des réseaux et canalisations (4 364 K€), des travaux sur usines et de réhabilitation des réservoirs (1 315 K€), l'entretien préventif des réseaux (1 208 K€) et la construction du CETCO (1 408 K€) ;
- L'eau zone industrielle pour 348 K€ à travers principalement les travaux de pompage sur Radicatel (90 K€), la maintenance annuelle et l'entretien préventif des réseaux (75 K€) et la construction du CETCO (107 K€).

D/ Les principales dépenses **d'équipement réalisées du budget collecte et recyclage** pour 2021 s'élèvent à 11 007 K€ concernent notamment :

- La construction du CETCO pour 6 442 K€ ;
- Le renouvellement et acquisitions nouvelles de matériel de conteneurisation (Conteneurs, colonnes d'apport volontaire, composteurs...) pour 1 638 K€ ;
- La construction du centre de recyclage d'Harfleur pour 1 439 K€ ;
- L'acquisition de matériels roulants et grosses réparations sur le matériel roulant pour 614 K€ ;
- Les travaux d'aménagement des recycleries et ressourceries pour 689 K€ ;

E/ Les principales dépenses **d'équipement réalisées sur les autres budgets annexes** pour 2021 s'élèvent à 5 004 K€ concernent notamment :

- Les travaux de construction du parc nautique de l'Escaut pour 4 833 K€ ;
- Les travaux de gros entretien sur le château de Gromesnil pour 88 K€ ;
- Les travaux d'aménagement du 1<sup>er</sup> étage et des travaux divers sur la maison de santé de Saint Romain de Colbosc pour 72 K€ ;
- Les travaux d'entretien des ateliers locatifs pour 11 K€

Concernant les dépenses de doubles comptes qui s'élèvent à 41 591 K€, il s'agit des flux inter-budget suivants :

- Les avances du budget principal aux budgets des ZAC : 6 595 K€
- Le remboursement des avances versées par le budget principal aux budgets des ZAC : 1 499 K€
- Les opérations de gestion de la trésorerie (dépense et recette) dans le cadre des emprunts revolving : 10 250 K€
- Les opérations inter budget du centre technique communautaire : 21 974 K€

- Les opérations inter budget du l'immeuble Irène Joliot Curie : 1 273 K€

Concernant les dépenses diverses réalisées qui s'élèvent à 4 398 K€, il s'agit principalement :

- De la taxe d'aménagement pour 2 992 K€ ;
- De diverses régularisations comptables dont la régularisation comptable du bâtiment Irène Joliot Curie (1 522 K€) qui a basculé du budget immobilier tertiaire au budget principal suite à l'installation d'agents de la communauté urbaine au sein du bâtiment Curie ;

### Les ressources en investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent au compte administratif 2021 à 120 833 K€ hors opérations d'ordre et reprise de résultat des années antérieures. Cela représente :

- Une hausse de 3,73 % par rapport au compte administratif 2020
- Un taux de réalisation de 71,61 % du budget primitif 2021 ;
- Un taux de réalisation de 57,89 % du montant prévu globalement au budget (BP + DM + BS) 2021

Les opérations d'ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement, donc sans incidences sur la trésorerie (provisions et amortissements notamment).

La répartition des recettes d'investissement peut être constatée selon une ventilation par budget et par thématique.

### Répartition des recettes d'investissement par budget

Libellé budget	CA2020	BP 2021	Prévu global 2021	Emis 2021	RAR 2021	TOTAL CA 2021	Variation CA 20/21	Taux réal. 2021 / BP	Taux réal. 2021 / prévu global
Budget principal	72 349 056,85 €	134 479 077,00 €	158 167 863,01 €	58 642 194,16 €	25 126 171,05 €	83 768 365,21 €	15,78%	62,29%	52,96%
Budget assainissement	3 535 130,80 €	6 427 658,00 €	5 193 069,19 €	2 529 838,65 €	1 373 343,52 €	3 903 182,17 €	10,41%	60,72%	75,16%
Budget eau potable	2 648 131,67 €	2 851 169,00 €	1 565 206,63 €	776 061,52 €	181 271,75 €	957 333,27 €	-63,85%	33,58%	61,16%
Budget eau zone industrielle	4 740,00 €	73 000,00 €	2 000,00 €	473 746,20 €	0,00 €	473 746,20 €	NS	648,97%	NS
Budget transports publics	16 874 658,87 €	80 073,00 €	11 194 687,80 €	1 900 436,12 €	117 806,98 €	2 018 243,10 €	-88,04%	NS	18,03%
Budget collecte et recyclage	13 701 384,19 €	12 924 014,00 €	15 927 096,90 €	12 525 103,70 €	7 171 126,05 €	19 696 229,75 €	43,75%	152,40%	123,66%
Budget ZAE EcoNormandie	0,00 €	0,00 €	484 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	NS	NS	61,98%
Budget château Gromesnil	0,00 €	10 331,00 €	10 331,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	0,00%	0,00%
Budget ZAC des Courtines		147 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	0,00%	#DIV/0
Budget ZAC des Jonquilles	0,00 €	366 000,00 €	309 990,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	0,00%	0,00%
Budget parc d'activités nautiques Escaut	6 333 579,87 €	6 990 612,00 €	8 633 691,87 €	1 791 760,77 €	1 061 973,82 €	2 853 734,59 €	-54,94%	40,82%	33,05%
Budget immobilier tertiaire	2 678,70 €	10 000,00 €	1 282 462,11 €	1 273 137,11 €	0,00 €	1 273 137,11 €	NS	NS	99,27%
Budget Jules Durand	0,00 €	4 004 686,00 €	5 480 853,31 €	5 435 000,00 €	0,00 €	5 435 000,00 €	NS	135,72%	99,16%
Budget Epaville	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	NS	NS
Budget Omerie	582 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	NS	NS
Budget hôtel d'entreprises	0,00 €	15 297,00 €	11 797,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	0,00%	0,00%
Budget atelier locatif	0,00 €	25 990,00 €	25 990,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NS	0,00%	0,00%
Budget maison pluridisciplinaire	188 907,65 €	10 000,00 €	153 880,00 €	18 675,22 €	91 700,00 €	110 375,22 €	-41,57%	NS	71,73%
Budget opérations immobilières	267 000,00 €	315 500,00 €	289 801,00 €	43 860,00 €	0,00 €	43 860,00 €	-83,57%	13,90%	15,13%
<b>Somme :</b>	<b>116 487 268,60 €</b>	<b>168 730 407,00 €</b>	<b>208 732 720,38 €</b>	<b>85 709 813,45 €</b>	<b>35 123 393,17 €</b>	<b>120 833 206,62 €</b>	<b>3,73%</b>	<b>71,61%</b>	<b>57,89%</b>

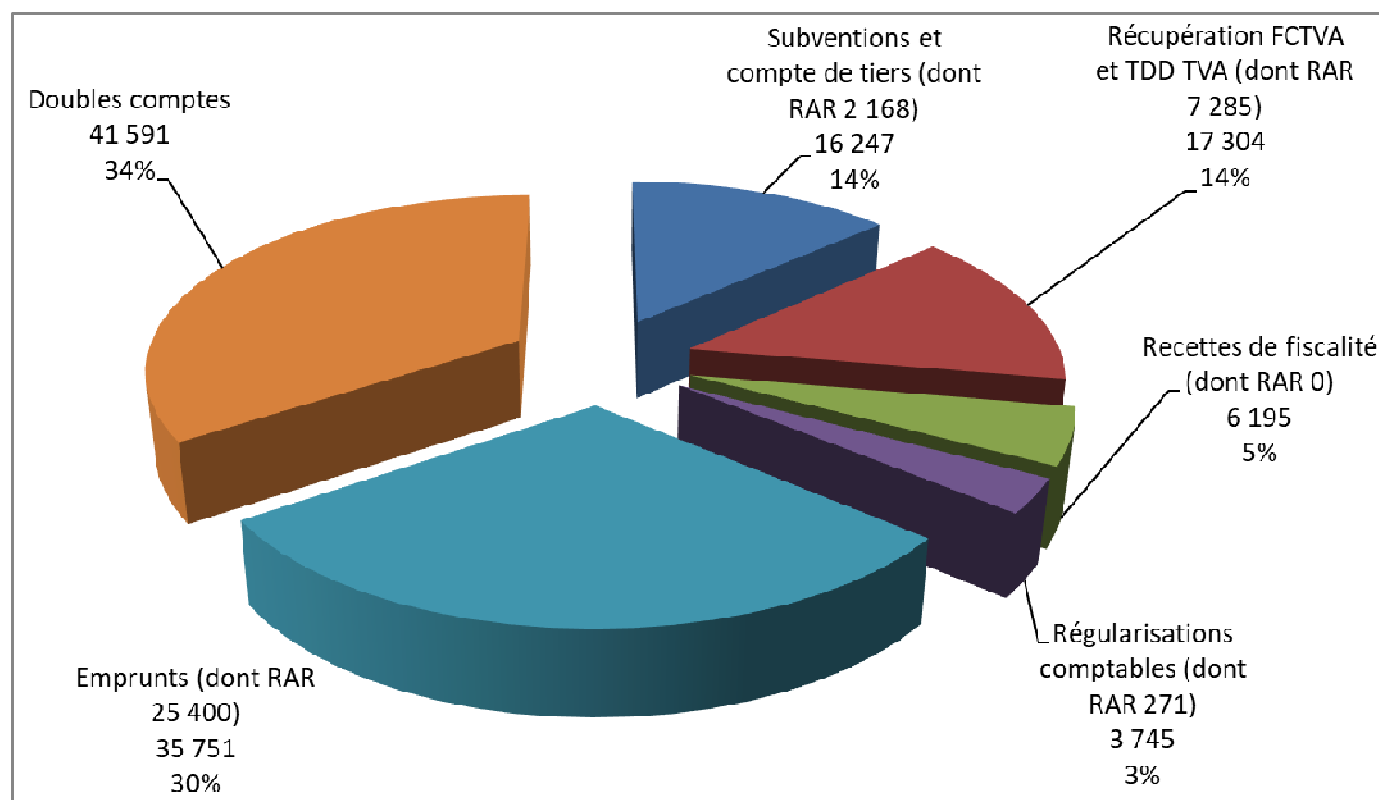
A noter que le budget Epaville a été clôturé au 31/12/2020.

Le programme d'équipement réalisé (hors remboursement des emprunts) est financé à 100 % par des ressources propres (subventions, récupérations de TVA, autofinancement) excepté pour le budget cycle des déchets et le budget principal.

Les investissements du budget principal sont financés par des ressources propres mais également via un emprunt de 20 000 K€ à réaliser courant 2022.

Les investissements du cycle des déchets sont eux financés par des ressources propres mais également via un emprunt contractualisé de 10 000 K€ et un emprunt à réaliser de 5 400 K€ courant 2022.

### Répartition des recettes d'investissement par origine (en K€)



1/ Les comptes de tiers correspondent à des travaux réalisés par la Communauté Urbaine pour le compte d'un tiers. La Communauté Urbaine se fait rembourser ces travaux. Au compte administratif 2021, cela représente 5 423 K€ (dont 1 243 K€ en reste à réaliser) hors CETCO. Il s'agit principalement des travaux réalisés pour :

- La requalification des espaces publics du site Lebon et le restaurant universitaire pour 934 K€ ;
- Les actions dans le cadre du PIA3 et de smart port city pour 833 K€ ;
- L'École de Management Normandie pour 557 K€ ;
- La 1<sup>ère</sup> ligne de tramway pour 1 489 K€.

Par ailleurs, dans les opérations pour compte de tiers, 10 931 K€ sont enregistrés dans le cadre de la construction du CETCO. Il s'agit du remboursement des budgets annexes au budget principal

2/ Les principales subventions ou recettes perçues par la Communauté Urbaine concernent :

- La construction de la piscine l'Effet bleu pour 1 548 K€ ;
- La construction de la cité numérique pour 1 421 K€ ;
- Les amendes de police pour 975 K€ ;
- Les travaux sur le site Lebon-Frissard pour 756 K€ ;
- Les actions dans le cadre du PIA3 et de smart port city pour 314 K€.
- Les travaux d'assainissement pour 643 K€ (513 K€ pour les l'étude de la STEP de Sandouville)

- Les travaux d'extension du réseau d'eau zone industrielle pour 465 K€

3/ Les recettes de fiscalité concernent les attributions de compensation négatives (attributions de compensation versées par les communes à la communauté urbaine) ainsi que la taxe d'aménagement.

Afin de financer les équipements publics, la taxe d'aménagement est désormais perçue de plein droit par la Communauté Urbaine en lieu et place des communes membres.

Il a été décidé par délibération du 7 novembre 2019 :

- De maintenir les taux appliqués avant fusion sur chacune des 54 communes ;
- D'exonérer en totalité, et sur l'ensemble du territoire :
  - o les logements sociaux hors du champ du Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ;
  - o les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

De plus, afin de tenir compte de la charge des équipements publics relevant des compétences intercommunales ou communales, il a été décidé par délibération du 7 novembre 2019 de reverser aux communes :

- 20% du montant de la taxe d'aménagement perçue par la Communauté Urbaine sur les zones d'activité économique de compétence intercommunale ;
- 80% du montant de la taxe perçue par la Communauté Urbaine dans tous les autres cas.

En 2021, la Communauté Urbaine a perçu 4 314 K€ de taxe d'aménagement, dont 2 992 M€ reversés aux communes. Les recettes de Taxe d'aménagement perçue en décembre 2021 par la CU environ 530 K€ - seront reversées au cours du 1 semestre 2022 aux communes concernées selon les taux applicables (environ 424 K€).

4/ Les régularisations comptables concernent principalement des remboursements d'avance et de cautions.

5/ Concernant les doubles comptes, il s'agit des flux inter-budget suivants :

- Les avances du budget principal aux budgets des ZAC : 6 595 K€
- Le remboursement des avances versées par le budget principal aux budgets des ZAC : 1 499 K€
- Les opérations de gestion de la trésorerie (dépenses et recettes) dans le cadre des emprunts revolving : 10 250 K€
- Les opérations inter budgets du centre technique communautaire : 21 974 K€
- Les opérations inter budgets de l'immeuble Irène Joliot Curie : 1 273 K€

## **IX – Les caractéristiques de l'endettement**

L'encours total de la dette consolidée est de 284,17 M€ au 31 décembre 2021.

Ce capital restant dû intègre l'avance remboursable de 6 M€ accordée par l'Etat pour pallier les pertes de recettes du budget annexe Transports Publics liées à la COVID-19. Les conditions permettant l'amortissement n'ont pas été remplies en 2021. De ce fait son Capital restant dû reste inchangé.

En dehors de cette avance, deux emprunts à réaliser ont été inscrits aux comptes administratifs du budget principal pour 20 M€ et du budget cycle des déchets pour 5,4 M€. Ces emprunts ne font pas partie à ce stade de l'encours global au 31 décembre 2021 et seront levés sur 2022.

En sus de deux avances de l'Agence de l'Eau de 35 K€ et 307 K€, la Communauté Urbaine a emprunté 10 000 K€ auprès de la banque Arkéa au titre du budget annexe cycle des déchets et s'est vue transférer un emprunt de la



ville du Havre de 1 395 K€ au titre de la compétence voirie (Parking Simone Veil dont la construction était en cours au moment de la création de la Communauté Urbaine).

Cet encours est composé à 70,44 % d'emprunts à taux fixe portant un taux moyen 3,09 % et à 29,56 % d'emprunts à taux indexé pour un taux moyen de 0,16 %.

Le taux moyen global s'élève à 2,23 %.

Cet encours est conforme aux perspectives financières et permet de conserver une solvabilité financière, puisque le ratio de désendettement au 31 décembre 2021 est :

- Pour le budget principal de 2 ans et 11 mois tenant compte d'emprunt à réaliser
- Pour le budget transport de 7 ans et 9 mois
- Pour tous les budgets consolidés de 3 ans et 10 mois tenant compte des deux emprunts à réaliser

La « règle d'or » recommande que la capacité de désendettement soit comprise entre 11 et 13 ans au maximum.

Cet encours est exclusivement classé "1A" (classement le plus sécurisé en terme de typologie d'emprunts et d'indices) selon la charte Gissler puisque composé uniquement d'emprunts à taux fixe simple ou d'emprunts à taux variable simple à partir d'indices de la zone euro.

Les principaux prêteurs sont la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour 24,49 % de l'encours et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour 18,09 %

#### Structure de dette au 31 / 12 / 2021

	Encours	Répartition par type de taux		Taux moyen			Durée de vie moyenne
		Fixe	Variable	Fixe	Variable	Global	
<b>Dette Globale</b>	<b>284 167 276</b>	<b>70,44%</b>	<b>26,56%</b>	<b>3,09%</b>	<b>0,60%</b>	<b>2,23%</b>	<b>7 ans</b>
Budget principal	87 080 503	89,12%	10,88%	3,46%	0,59%	3,14%	4 ans et 11 mois
Assainissement	45 854 193	54,78%	45,22%	2,88%	0,19%	1,66%	4 ans et 4 mois
Eau potable	15 135 156	86,17%	13,83%	3,39%	0,31%	2,96%	3 ans et 2 mois
Eau industrielle	4 560 000	50,00%	50,00%	1,22%	0,42%	0,82%	6 ans
Transports Publics	117 704 978	58,01%	41,99%	3,22%	0,06%	1,89%	10 ans et 2 mois
Gestion des déchets	9 957 235	100,00%	0,00%	0,83%	0,00%	0,83%	10 ans et 2 mois
ZAE Parc Eco Normandie	3 269 103	100,00%	0,00%	0,83%	0,00%	0,83%	5 ans et 3 mois
Atelier locatif	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-
Maison pluridisciplinaire	606 109	100,00%	0,00%	0,99%	0,00%	0,99%	3 ans et 2 mois

Le ratio de désendettement du budget principal de la Communauté Urbaine est relativement bas. Ceci doit permettre sur le mandat de financer un plan pluriannuel d'investissements ambitieux sur la période 2021 à 2026. Ces investissements seront financés par l'épargne brute de la Communauté Urbaine, par le biais des subventions et recettes reçues mais aussi en ayant recours à l'emprunt dans un contexte de situation financière saine et de taux d'intérêts actuellement bas.

## X - L'épargne brute - l'épargne nette et la capacité

**L'épargne brute** est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts financiers. Ce flux dégagé chaque année permet de rembourser le capital des emprunts et de couvrir en totalité ou en partie les investissements.

Celle-ci s'élève à 80 253 K€ au titre de 2021 (79 135 K€ en 2020).

**L'épargne nette** correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Elle permet de participer au financement des dépenses d'équipement.

Celle-ci s'élève à 55 883 K€ au titre de 2021 (55 274 K€ en 2020).

Décomposition de l'épargne brute des principaux budgets annexes (K€)

<b>Budget Principal</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Epargne brute	43 642	38 563	36 580
Remboursement capital	11 020	10 256	10 432
Epargne nette	32 622	28 307	26 148

<b>Budget transports publics</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Epargne brute	16 285	9 574	15 106
Remboursement capital	4 854	4 897	4 942
Epargne nette	11 431	4 676	10 164

<b>Budget eau potable et assainissement</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Epargne brute	25 715	25 095	30 439
Remboursement capital	7 501	7 976	8 071
Epargne nette	18 214	17 118	22 368

<b>Budget cycle des déchets</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Epargne brute	1 739	3 622	2 482
Remboursement capital	6	6	121
Epargne nette	1 733	3 616	2 360

<b>Tous budgets</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Epargne brute	88 174	79 134	80 253
Remboursement capital	24 506	23 861	24 370
Epargne nette	63 668	55 273	55 883

## **XI – Tableaux de synthèse des dépenses et des recettes**

Répartition par budget (en K€)

	Dépenses			Taux réalisation 2021	Recettes			Taux réalisation 2021
	CA 2020	BP 2021	CA 2021		CA 2020	BP 2021	CA 2021	
<b>Budget principal</b>	<b>316 842</b>	<b>349 537</b>	<b>329 689</b>	<b>94,32%</b>	<b>331 432</b>	<b>349 537</b>	<b>342 083</b>	<b>97,87%</b>
Investissement	131 169	151 870	142 759	94,00%	91 980	134 479	103 676	77,09%
Fonctionnement	185 673	197 667	186 930	94,57%	239 452	215 058	238 407	110,86%
<b>Budgets annexes</b>								
<b>Assainissement</b>	<b>38 412</b>	<b>38 771</b>	<b>41 772</b>	<b>107,74%</b>	<b>74 105</b>	<b>38 771</b>	<b>76 915</b>	<b>198,38%</b>
Investissement	18 792	18 953	20 965	110,62%	7 400	6 428	6 459	100,48%
dont refinancement				NS				NS
Fonctionnement	19 620	19 818	20 807	104,99%	66 705	32 344	70 457	217,84%
<b>Eau potable</b>	<b>38 990</b>	<b>38 669</b>	<b>40 393</b>	<b>104,46%</b>	<b>50 303</b>	<b>38 669</b>	<b>57 419</b>	<b>148,49%</b>
Investissement	14 341	14 992	15 424	102,88%	4 682	2 851	4 654	163,22%
dont refinancement				NS				NS
Fonctionnement	24 649	23 677	24 969	105,46%	45 621	35 817	52 765	147,32%
<b>Eau industrielle</b>	<b>6 085</b>	<b>6 013</b>	<b>5 092</b>	<b>84,69%</b>	<b>7 546</b>	<b>6 013</b>	<b>8 535</b>	<b>141,93%</b>
Investissement	1 519	1 564	1 072	68,54%	712	73	835	1143,56%
Fonctionnement	4 567	4 449	4 021	90,36%	6 834	5 940	7 700	129,62%
<b>Transports publics</b>	<b>103 258</b>	<b>86 528</b>	<b>96 159</b>	<b>111,13%</b>	<b>103 336</b>	<b>86 528</b>	<b>96 297</b>	<b>111,29%</b>
Investissement	32 724	12 321	22 497	182,59%	22 762	80	7 450	9303,74%
dont refinancement				NS				NS
Fonctionnement	70 534	74 207	73 661	99,26%	80 574	86 448	88 847	102,77%
<b>Collecte et Recyclage</b>	<b>58 423</b>	<b>56 240</b>	<b>65 262</b>	<b>116,04%</b>	<b>81 993</b>	<b>56 240</b>	<b>87 710</b>	<b>155,96%</b>
Investissement	18 917	16 112	22 787	141,43%	16 748	12 924	19 696	152,40%
Fonctionnement	39 506	40 128	42 475	105,85%	65 245	43 316	68 014	157,02%
<b>SOUS-TOTAL hors ZAC et immo tertiaire</b>	<b>562 009</b>	<b>575 758</b>	<b>578 367</b>	<b>100,45%</b>	<b>648 716</b>	<b>575 758</b>	<b>668 959</b>	<b>116,19%</b>
Investissement	217 461	215 812	225 505	104,49%	144 284	156 835	142 769	91,03%
Fonctionnement	344 548	359 946	352 862	98,03%	504 431	418 923	526 190	125,61%
<b>ZAE Parc Econormandie</b>	<b>2 414</b>	<b>1 645</b>	<b>858</b>	<b>52,15%</b>	<b>2 622</b>	<b>1 645</b>	<b>954</b>	<b>57,96%</b>
Investissement	227	991	304	30,70%	1 561	0	488	NS
Fonctionnement	2 187	654	554	84,67%	1 061	1 645	465	28,30%
<b>Château du Grosmenil</b>	<b>76</b>	<b>139</b>	<b>188</b>	<b>135,02%</b>	<b>525</b>	<b>139</b>	<b>495</b>	<b>355,16%</b>
Investissement	36	25	105	417,75%	310	10	321	3103,09%
Fonctionnement	40	114	83	72,95%	214	129	174	135,11%
<b>Parc des Courtines</b>	<b>82</b>	<b>147</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>638</b>	<b>147</b>	<b>557</b>	<b>378,61%</b>
Investissement	0	0	0	NS	480	147	555	377,40%
Fonctionnement	82	147	0	0,00%	158	0	2	NS
<b>Parc des Jonquilles</b>	<b>29</b>	<b>366</b>	<b>2</b>	<b>0,55%</b>	<b>83</b>	<b>366</b>	<b>56</b>	<b>15,30%</b>
Investissement	0	0	0	NS	83	366	56	15,30%
Fonctionnement	29	366	2	0,55%	0	0	0	0,00%
<b>Parc de l'Escaut</b>	<b>7 086</b>	<b>7 106</b>	<b>5 798</b>	<b>81,59%</b>	<b>7 088</b>	<b>7 106</b>	<b>5 801</b>	<b>81,63%</b>
Investissement	6 684	6 999	5 731	81,88%	6 677	6 991	5 723	81,86%
Fonctionnement	402	107	67	62,25%	412	116	78	67,32%
<b>Immobilier Tertiaire</b>	<b>535</b>	<b>191</b>	<b>1 497</b>	<b>785,27%</b>	<b>899</b>	<b>191</b>	<b>1 831</b>	<b>960,65%</b>
Investissement	117	55	1 319	2384,47%	406	10	1 607	16073,68%
Fonctionnement	418	135	178	131,65%	494	181	224	124,05%
<b>Jules Durand</b>	<b>1 734</b>	<b>6 745</b>	<b>6 810</b>	<b>100,97%</b>	<b>2 966</b>	<b>6 745</b>	<b>6 812</b>	<b>101,00%</b>
Investissement	0	0	0	NS	1 644	4 005	6 700	167,30%
Fonctionnement	1 734	6 745	6 810	100,97%	1 322	2 740	112	4,10%
<b>Epaville</b>	<b>1 311</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>	<b>1 617</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>NS</b>
Investissement	1 300	0	0	NS	1 055	0	0	NS
Fonctionnement	11	0	0	NS	563	0	0	NS
<b>ZA Ormerie</b>	<b>582</b>	<b>100</b>	<b>158</b>	<b>157,99%</b>	<b>582</b>	<b>100</b>	<b>158</b>	<b>158,09%</b>
Investissement	0	100	158	158,00%	582	0	0	NS
Fonctionnement	582	0	0	5,60%	0	100	158	157,77%
<b>Hôtel d'entreprises</b>	<b>279</b>	<b>63</b>	<b>80</b>	<b>126,38%</b>	<b>617</b>	<b>63</b>	<b>438</b>	<b>692,47%</b>
Investissement	268	35	59	167,60%	196	15	59	383,47%
Fonctionnement	11	28	21	75,40%	421	48	380	790,93%
<b>Atelier Locatif</b>	<b>30</b>	<b>95</b>	<b>43</b>	<b>45,48%</b>	<b>534</b>	<b>95</b>	<b>566</b>	<b>597,13%</b>
Investissement	21	70	31	44,19%	181	26	190	730,43%
Fonctionnement	9	25	12	49,16%	353	69	376	546,75%
<b>Maison Pluridisciplinaire</b>	<b>1 005</b>	<b>245</b>	<b>686</b>	<b>279,46%</b>	<b>1 101</b>	<b>245</b>	<b>741</b>	<b>301,90%</b>
Investissement	923	143	593	414,58%	440	10	487	4865,08%
Fonctionnement	82	102	92	90,16%	661	235	254	107,98%
<b>Opérations immobilières</b>	<b>274</b>	<b>384</b>	<b>151</b>	<b>39,43%</b>	<b>284</b>	<b>384</b>	<b>152</b>	<b>39,67%</b>
Investissement	0	0	0	NS	267	316	49	15,48%
Fonctionnement	274	384	151	39,31%	17	68	103	151,88%
<b>TOTAL</b>	<b>577 446</b>	<b>592 984</b>	<b>594 638</b>	<b>100,28%</b>	<b>668 274</b>	<b>592 984</b>	<b>687 520</b>	<b>115,94%</b>
Investissement	227 038	224 231	233 805	104,27%	158 167	168 730	159 003	94,23%
Fonctionnement	350 408	368 753	360 833	97,85%	510 107	424 253	528 517	124,58%

Hors mouvements d'ordre et avec doubles comptes e et avec doubles comptes

**Répartition par compétence (en K€)**

DEPENSES (En K€)	CA 2021	CA 2021	CA 2021	RECETTES (En K€)	CA 2021	CA 2021	CA 2021
	Inv	Fonc	Total		Inv	Fonc	Total
<b>Développement territorial</b>	<b>24 185</b>	<b>20 152</b>	<b>44 337</b>	<b>Contribution Economique</b>	<b>0</b>	<b>66 984</b>	<b>66 984</b>
<i>Développement économique</i>	5 160	2 387	7 547				
<i>Parcs d'activités</i>	8 685	7 693	16 378	<b>Les compensations suite à :</b>			
<i>Tourisme et pays d'art et d'histoire</i>	1 069	5 409	6 478	<b>la suppression de la TP</b>	<b>0</b>	<b>55 091</b>	<b>55 091</b>
<i>Attractivité</i>		935	935	<b>la suppression de la TH</b>			
<i>Enseignement supérieur</i>	7 707	1 762	9 469	<b>DGF et autres</b>			
<i>Agriculture</i>	133	194	327	<b>dotations de compensation</b>	<b>0</b>	<b>72 934</b>	<b>72 934</b>
<i>Espaces naturels</i>	31	446	477				
<i>Aménagement numérique du territoire</i>	1 400	1 326	2 726	<b>Dotation générale de</b>	<b>0</b>	<b>2 820</b>	<b>2 820</b>
<b>Aménagement de l'espace public et mobilité</b>	<b>27 880</b>	<b>84 961</b>	<b>112 841</b>	<i>DGD Hygiène</i>	0	1 669	1 669
<i>Transports publics et scolaires</i>	5 519	70 446	75 965	<i>DGD Transport</i>	0	1 151	1 151
<i>Plan vélo et points d'arrêt</i>	6 758	160	6 918	<b>Versement et autres recettes</b>	<b>2 018</b>	<b>66 417</b>	<b>68 435</b>
<i>Aéroport</i>	531	619	1 150	<i>Versement transports</i>	0	48 319	48 319
<i>Voirie</i>	14 967	13 357	28 324	<i>Transports - recettes usagers</i>	0	11 629	11 629
<i>Tramway</i>	105	379	484	<i>Subventions</i>	345	0	345
				<i>Autres recettes Transports Tramway</i>	1 673	6 469	8 142
<b>Habitat, urbanisme et grands projets d'équipements</b>	<b>3 846</b>	<b>4 015</b>	<b>7 861</b>	<b>Recettes eau et assainissement</b>	<b>1 405</b>	<b>78 424</b>	<b>79 829</b>
<i>Habitat</i>	3 650	2 703	6 353	<i>Redevances et ventes d'eau</i>		55 915	55 915
<i>Politique de la ville</i>	0	511	511	<i>Subventions d'équipement</i>	1 325		1 325
<i>Urbanisme</i>	75	801	876	<i>Autres recettes</i>	80	22 509	22 589
<i>Réserves foncières</i>	121	0	121				
<b>Cycle de l'eau, assainissement, fluides et déchets *</b>	<b>23 126</b>	<b>88 351</b>	<b>111 477</b>	<b>Recettes gestion des déchets</b>	<b>213</b>	<b>40 460</b>	<b>40 673</b>
<i>Eau pluviale - gestion des rivières</i>	1 885	2 160	4 045	<i>TEOM</i>		34 090	34 090
<i>Assainissement</i>	8 929	18 712	27 641	<i>Subventions d'équipement</i>	213	23	236
<i>Eau potable</i>	7 497	23 333	30 830	<i>Autres recettes</i>	0	6 347	6 347
<i>Eau zone industrielle</i>	241	3 825	4 066				
<i>Collecte et Recyclage</i>	4 574	40 321	44 895	<b>Autres recettes du budget principal</b>	<b>19 807</b>	<b>20 742</b>	<b>40 549</b>
<b>Résilience des territoires</b>	<b>622</b>	<b>14 283</b>	<b>14 905</b>	<i>Attribution de compensation négative</i>	1 880	2 745	4625
<i>Risques majeurs et environnement ind.</i>	191	10 806	10 997	<i>Subventions et participations</i>	12 231	963	13194
<i>Santé</i>	323	2 347	2 670	<i>Taxe de séjour</i>		1 399	1399
<i>Hygiène salubrité</i>	108	684	792	<i>Diverses recettes budget principal</i>	5 696	11 437	17133
<i>Développement durable, air, bruit</i>	0	446	446	<i>Revente de pièce détachées aux BA</i>	0	4 198	4198
<b>Services à la population et proximité</b>	<b>6 724</b>	<b>9 717</b>	<b>16 441</b>				
<i>Equipements culturels et sportifs</i>	6 674	8 682	15 356	<b>Maison de santé St Romain recettes d</b>	<b>111</b>	<b>158</b>	<b>269</b>
<i>Petite enfance et école</i>	50	928	978	<i>Subventions</i>	92	0	92
<i>Maison du territoire</i>		107	107	<i>Locations</i>		116	116
<b>Reversements de fiscalité</b>	<b>2 992</b>	<b>63 046</b>	<b>66 038</b>	<i>Divers</i>	19	42	61
<i>Attribution de compensation</i>		37 918	37 918				
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>		19 502	19 502	<b>ZAC recettes diverses</b>	<b>2 633</b>	<b>1 000</b>	<b>3 633</b>
<i>Péréquation horizontale</i>		3 830	3 830	<i>Subventions</i>	1 213	437	1 650
<i>Contribution aux comptes des Finances Publiques</i>		1 777	1 777	<i>Locations ou cessions terrains et immeubles</i>	0	554	554
<i>Reversement de fiscalité</i>		19	19	<i>Divers</i>	1 420	9	1 429
<i>Taxe d'aménagement</i>	2 992	0	2 992				
<b>Remboursement de la dette</b>	<b>24 370</b>	<b>6 779</b>	<b>31 149</b>	<b>Programme d'emprunts</b>	<b>35 751</b>		<b>35 751</b>
<i>Capital</i>	24 370		24 370				
<i>Intérêts et frais assimilés</i>		6 779	6 779	<b>Remboursement de TVA</b>	<b>17 305</b>	<b>962</b>	<b>18 267</b>
<b>Autres dépenses</b>	<b>24 475</b>	<b>34 434</b>	<b>58 909</b>	<i>FC TVA et TDD TVA</i>	17 305	962	18 267
<i>Conventions de services partagés</i>	0	6 302	6 302				
<i>Services transversaux</i>	24 475	28 132	52 607				
<i>Reversement d'excédent</i>		0	0				
<b>Réserves pour imprévues</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				
<b>Total sans doubles comptes</b>	<b>138 220</b>	<b>325 738</b>	<b>463 958</b>	<b>Total sans doubles comptes</b>	<b>79 243</b>	<b>405 992</b>	<b>485 235</b>

\* Hors dépenses du CETCO intégrés dans les dépenses des services transversaux

DEPENSES (En K€)	CA 2021	CA 2021	CA 2021	RECETTES (En K€)	CA 2021	CA 2021	CA 2021
	Inv	Fonc	Total		Inv	Fonc	Total
<b>Rappel Total sans doubles comptes</b>	<b>138 220</b>	<b>325 738</b>	<b>463 958</b>	<b>Rappel Total sans doubles comptes</b>	<b>79 243</b>	<b>405 992</b>	<b>485 235</b>
<b>Doubles comptes</b>				<b>Doubles comptes</b>			
<i>Equilibre Budget transports publics</i>	0	21 200	21 200	<i>Equilibre Budget transports publics</i>	0	21 200	21 200
<i>Avances Budgets annexes ZAC</i>	6 595	204	6 799	<i>Avances Budgets annexes ZAC</i>	6 595	204	6 799
<i>Remboursements avances des ZAC</i>	1 499	0	1 499	<i>Remboursements avances des ZAC</i>	1 499	0	1 499
<i>Reversement Budget Gestion des Déchets</i>	0	4 491	4 491	<i>Reversement Budget Gestion des Déchets</i>	0	4 491	4 491
<i>Contribution Eau Pluviale</i>	0	3 830	3 830	<i>Contribution Eau Pluviale</i>	0	3 830	3 830
<i>CETCO</i>	21 974	0	21 974	<i>CETCO</i>	21 974	0	21 974
<i>Joliot Curie - Bascule au Bud. Principal</i>	1 272	0		<i>Joliot Curie - Bascule au Bud. Principal</i>	1 272		
<i>Frais d'administration Générale réimputés sur les budgets annexes</i>	0	5 335	5 335	<i>Frais d'administration Générale réimputés sur les budgets annexes</i>	0	5 335	5 335
<i>Opérations comptables de gestion de la trésorerie</i>	10 250	0	10 250	<i>Opérations comptables de gestion de la trésorerie</i>	10 250	0	10 250
<b>Total général hors résultat</b>	<b>179 810</b>	<b>360 798</b>	<b>539 336</b>	<b>Total général hors résultat</b>	<b>120 833</b>	<b>441 052</b>	<b>560 613</b>
<b>Reprise des résultats</b>	53 995	35	54 030	<b>Reprise des résultats</b>	38 170	87 465	125 635
<b>Total général avec reprise des résultats</b>	<b>233 805</b>	<b>360 833</b>	<b>593 366</b>	<b>Total général avec reprise des résultats</b>	<b>159 003</b>	<b>528 517</b>	<b>686 248</b>

## XII – Tableaux de synthèse des résultats

Voir annexe 1 en page 33

## XIII – Les principaux ratios du budget principal

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) Publication sur le site de la DGCL : données compte de gestion 2019
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	693	463
2	Produit des impositions directes/population	270	408
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	875	593
4	Dépenses d'équipement brut/population	268	181
5	Encours de dette/population	320	602
6	DGF/population	98	159
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	19,86%	35,88%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	87,86%	88,91%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	30,64%	30,52%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	36,53%	101,54%

Ratio Communauté Urbaine – 54 Communes (272 533 habitants – INSEE)

- Fonds de concours à l'investissement par habitants : 12.23 € par habitants / an
- Dotation de solidarité communautaire par habitants : 71.55 € par habitants en 2021 – DSC par habitants des CU et Métropoles – 31.6 € par habitants en 2018

## **XIV – Conclusions**

La situation financière, au 31 décembre 2021, est saine et maîtrisée ce qui a permis d'absorber de nouveau en 2021 après 2020 les impacts financiers de la crise sanitaire, impacts financiers qui perdureront sur 2022 à minima.

La Communauté Urbaine a continué à fortement investir sur 2021 du programme pluriannuel d'actions communautaires prévu sur le mandat. Une grande partie de ses investissements ont été autofinancés, subventionnés et un recours à l'emprunt pour 25,4 M€ a été nécessaire ne remettant pas en cause le bon ratio de désendettement de la Communauté Urbaine.

Cette situation financière, traduite via les comptes administratifs 2021, permet toujours d'envisager des investissements importants et structurants qui ont débuté et qui vont se poursuivre sur le mandat 2021 à 2026 - dont la troisième ligne du tramway – tout en maintenant un niveau élevé de services à la population dans les divers domaines de compétences de la Communauté Urbaine.

Au terme de l'exercice 2021, l'ensemble des budgets présente un excédent cumulé.

Les comptes administratifs 2021 présentés au Conseil Communautaire sont conformes aux comptes de gestion 2021 du Trésorier.

## Lexique

- CA : compte administratif
- BS : budget supplémentaire
- DM : décision modificative (du budget)
- BP : budget primitif
- TP : Taxe professionnelle
- DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
- DGD : Dotation Générale de Décentralisation
- TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- PIG : Projet d'Intérêt Général
- PIA : Programme d'Investissement d'Avenir
- FNGIR : Fonds National de Garantie Individuel des Ressources
- DCRTP : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- TASCOT : Taxe sur les surfaces commerciales
- AC : Attributions de Compensations aux communes
- DSC : Dotation de Solidarité Communautaire
- FPIC : Fonds National de Péréquation des ressources Inter Communales
- CRFP : Contribution au Redressement des Finances Publiques
- CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transferées
- ZAE : Zone d'Activités Economique
- CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- CFE : Cotisation Foncière des Entreprise
- IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux



## ANNEXE 1- SYNTHESE DES RESULTATS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

	Résultat comptable au 31/12/2020 hors RAR * (compte de gestion)	Résultat 2021 de fonctionnement hors RAR *	Résultat 2021 d'investissement hors RAR *	Résultat comptable au 31/12/2021 (compte de gestion)	Reste à réaliser 2021	Résultat budgétaire au 31/12/2021 (compte administratif)
Budget principal	-6 988 002,77 €	21 315 542,91 €	-22 838 116,63 €	<b>-8 510 576,49 €</b>	20 905 550,21 €	<b>12 394 973,72 €</b>
Budget assainissement	31 936 652,21 €	5 751 257,67 €	-3 899 734,01 €	<b>33 788 175,87 €</b>	1 354 927,52 €	<b>35 143 103,39 €</b>
Budget eau potable	7 310 870,55 €	10 647 816,91 €	-1 089 322,61 €	<b>16 869 364,85 €</b>	156 179,35 €	<b>17 025 544,20 €</b>
Budget eau zone industrielle	1 117 576,45 €	1 773 659,53 €	550 862,63 €	<b>3 442 098,61 €</b>	0,00 €	<b>3 442 098,61 €</b>
Budget transports	-11 852 076,69 €	3 186 900,06 €	8 829 213,97 €	<b>164 037,34 €</b>	-26 261,67 €	<b>137 775,67 €</b>
Budget collecte et recyclage	11 406 371,45 €	-752 881,86 €	4 632 100,02 €	<b>15 285 589,61 €</b>	7 162 407,51 €	<b>22 447 997,12 €</b>
Budget ZAE Parc EcoNormandie	207 639,59 €	320 805,12 €	-432 736,98 €	<b>95 707,73 €</b>	0,00 €	<b>95 707,73 €</b>
Budget château de Gromesnil	478 228,62 €	-82 716,34 €	-71 700,27 €	<b>323 812,01 €</b>	-17 059,31 €	<b>306 752,70 €</b>
Budget ZAC des Courtines	556 299,08 €	264,63 €	0,00 €	<b>556 563,71 €</b>	0,00 €	<b>556 563,71 €</b>
Budget ZAC des Jonquilles	53 982,67 €	0,00 €	0,00 €	<b>53 982,67 €</b>	0,00 €	<b>53 982,67 €</b>
Budget Parc de l'Escaut	2 870 693,82 €	1 120,13 €	-3 033 016,43 €	<b>-161 202,48 €</b>	164 140,47 €	<b>2 937,99 €</b>
Budget Immobilier tertiaire	365 220,32 €	-30 380,26 €	-473,70 €	<b>334 366,36 €</b>	0,00 €	<b>334 366,36 €</b>
Budget Jules Durand	1 232 015,05 €	33 611,70 €	-1 263 375,34 €	<b>2 251,41 €</b>	0,00 €	<b>2 251,41 €</b>
Budget ZAC Ormerie	320,23 €	16 672,46 €	-16 893,74 €	<b>98,95 €</b>	0,00 €	<b>98,95 €</b>
Budget hôtel d'entreprises	279 332,97 €	18 619,78 €	60 393,87 €	<b>358 346,62 €</b>	0,00 €	<b>358 346,62 €</b>
Budget atelier locatif	504 178,71 €	19 341,33 €	-853,51 €	<b>522 666,53 €</b>	0,00 €	<b>522 666,53 €</b>
Budget maison pluridisciplinaire	-271 726,89 €	-41 038,52 €	285 974,52 €	<b>-26 790,89 €</b>	81 853,07 €	<b>55 062,18 €</b>
Budget opérations immobilières	10 597,33 €	18 199,88 €	-27 906,76 €	<b>890,45 €</b>	0,00 €	<b>890,45 €</b>

\* RAR : reste à réaliser